



● ● ● ●

**Procès-verbal
Conseil communautaire
25 mai 2023**

Présidé par Jean-Yves Brenier
Secrétaire de séance : Frédéric Géhin

Quorum à l'ouverture de la séance	présents	55	Total P+R 66
	représentés	11	

Étaient présent(e)s

Richard Arnaud – Chozeau	Jérôme Grausi – Saint Romain de Jalionas
Bernard Attavay – Montalieu Vercieu (à distance)	Sophie Guillaud-Pivot - Corbelin
Daniel Barret – Salagnon	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Thierry Bekhit – Saint Romain de Jalionas	Azucena Hernandez - Crémieu
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Estelle Keller - Morestel
Martine Bert – Trept	Annick Merle - Frontonas
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Eric Morel – Trept
Christine Danger (supp) – Moras (à distance)	Léon-Paul Morgue - Vernas
Olivier Bonnard – Creys Mépieu	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu (à distance)
Jean-Yves Brenier - Leyrieu	Marie-Lise Perrin - Morestel
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Didier Pilon - Dizimieu
Rémi Chatelat - Frontonas	Gilbert Pommet – Tignieu-Jameyzieu
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Annie Pourtier – Le Bouchage
Alexandra Contamin - Veyssillieu	Philippe Psaila – Hieres sur Amby
Dominique Desamy – Vézeronce Curtin	Joseph Quiles - Optevoz
Christiane Drevet – Montalieu-Vercieu	Camille Regnier - Vignieu
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Phillipe Reynaud – Tignieu-Jameyzieu (à distance)
David Emeraud – Montcarra (à distance)	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Luc Fabrizio – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Marie Sandrin – Arandon-Passins
Christian Franzoi – Vénérieu (à distance)	Jean Louis Sbaffe – Tignieu Jameyzieu
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Francis Surnon – Charrette
Frédéric Géhin – Corbelin	Eric Teruel - Parmilieu
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Joëlle Varcelice – Villemoirieu (à distance)
Grégory Gibbons – Panossas (à distance)	Frédéric Vial - Morestel
Eric Gilbert - Crémieu	Christian Giroud – Montalieu-Vercieu
Bernard Jarlaud - Morestel	

Ont donné pouvoir :

Myriam Boiteux donne pouvoir à Youri Garcia
Alexandre Bolleau donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
Jean-Yves Cado donne pouvoir à Richard Arnaud
Christelle Chieze donne pouvoir à Frédéric Géhin
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nora Chebbi
Alain Moyne Bressand donne pouvoir à Azucena Hernandez
Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla
Jean-Yves Roux donne pouvoir à Nicole Genin
Francis Spitzner donne pouvoir à Frédéric Vial

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Stéphane Bouchex-Bellomie - Soleymieu	Nathan Gomes – Tignieu-Jameyzieu
Cécile Dugourd – Tignieu-Jameyzieu	Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu
Stéphane Lefèvre - Courtenay	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes (retard)	

I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 avril 2023

Ressources

1. Ressources humaines : Mise en œuvre des décisions actées dans le budget primitif 2023
2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus : Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Transition et ingénierie

3. Acquisition d'un Véhicule de Service Viabilité (VSV) via la plateforme de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Développement et cohérence territoriale

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Services à la population

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

II. Sujet spécifique

- Santé : Présentation de l'état des lieux des besoins des habitants du territoire en termes de médecine généraliste

III. Questions diverses

En préambule, le président rappelle que le Conseil National de la Refondation (CNR) territorialisé a eu lieu le 11 mai 2023. Une quarantaine de personnes y ont participé. A cette occasion, des échanges ont eu lieu avec les services de l'État et des propositions ont été formulées au sujet de l'habitat et de la biodiversité. Une synthèse de ces échanges a été transmise le soir même à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

D'autre part, la première étape de l'Alpes Isère Tour a eu lieu la veille, le 24 mai 2023. Le peloton a traversé 17 communes des Balcons du Dauphiné. Le président rappelle que cette course cycliste a démarré à Charvieu-Chavagneux et qu'elle s'est s'arrêtée dans la même ville. Trois sprints ont été réalisés sur le territoire : à Saint-Victor-de-Morestel, aux Avenières-Veyrins-Thuellin, à Burcin et à Saint-Marcel-Bel-Accueil.

Le président procède à l'appel des présents.

Monsieur Géhin est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 avril 2023

Le procès-verbal du conseil communautaire du 27 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (66 voix).

Arrivée de Stéphanie Tavernese-Roche

Le président demande l'autorisation aux membres du conseil communautaire de traiter en premier lieu la délibération du pôle transition et ingénierie, au sujet de l'acquisition d'un Véhicule de Service Viabilité (VSV).

Les membres du conseil communautaire approuvent cette demande.

1. Acquisition d'un Véhicule de Service Viabilité (VSV) via la plateforme de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

→ **Rapporteur : monsieur Vial, vice-président en charge de la stratégie patrimoniale et des travaux**

RAPPORT

Pour mémoire, rapport du conseil communautaire du 15 décembre 2022 :

« La communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d'un patrimoine communautaire important, étendu sur environ 620 km².

Une partie des espaces verts est entretenue en interne par le service patrimoine. Il s'agit principalement des berges et accotements anciennement gérés par les syndicats inter-marais, ce qui représente 170 Ha de surface traitée.

Pour cela, un agent du service patrimoine utilise actuellement un tracteur vétuste (13 ans, près de 10 000 heures de service), qui nécessite annuellement des travaux importants. On constate que les travaux de réparation les plus onéreux sont directement liés à la vétusté du matériel (35 K€ de réparation ces 3 dernières années).

Suite à un diagnostic interne, il existe une forte probabilité de détérioration entraînant la rupture de pièces maîtresses.

Aussi, le document unique de la collectivité mentionne l'importance de changement de cet outil au vu des risques concernant la posture du conducteur qui ne dispose, entre-autre, pas de poste de travail réversible pour l'usage de l'épareuse et du broyeur, situés tous deux à l'arrière de la machine. Il s'agit de postures de torsion maintenues et répétées entraînant inconfort, fatigue et troubles musculosquelettiques (TMS), dangereux d'un point de vue santé et sécurité au travail.

Par ailleurs, une analyse du besoin réalisé par le service patrimoine ainsi qu'une comparaison financière a orienté un choix de véhicule adapté aux missions parmi deux types de matériel (matériel type tracteur ou matériel de type « porte-outil »)

C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire l'acquisition d'un porte-outil Véhicule Service Viabilité (VSV), en renouvellement de matériel.

La démarche de renouvellement de ce matériel s'est réalisée directement avec l'utilisateur final qui a été concerté ainsi que la cheffe de projet prévention, sécurité, santé au travail et formations. Ceci a permis de définir précisément le besoin et d'anticiper les potentiels problématiques afin de proposer un outil adéquat à l'utilisation attendue. »

Suite aux discussions lors de ce conseil, il a été décidé de temporiser la décision, le conseil communautaire a souhaité que se tienne un groupe de travail afin de préciser les aspects techniques, financiers et humains concernés par l'achat d'un porte outil VSV en remplacement de l'actuel tracteur.

Deux réunions ont été organisées début avril 2023.

Les besoins de l'entretien des espaces communautaires ont été précisés, tous les aspects techniques présentés et détaillés. Un comparatif avec un matériel équivalent plus « classique » de type tracteur agricole a été réalisé et présenté aux participants. Des échanges ont eu lieu et ont abouti à l'unanimité sur le choix d'acheter ce porte outil VSV CST 222, matériel répondant parfaitement au besoin de la communauté de communes et dans des prix identiques à ceux d'autre matériel dit « équivalent » de type tracteur agricole.

Il est précisé que l'engin est équipé.

Le tarif sera éventuellement actualisé à la date du 25 mai.

● **Le président propose au conseil communautaire de valider l'acquisition d'un porte-outil VSV CS7 222 par la plateforme UGAP pour un montant de 233 031,70 € hors taxe soit 279 638,04 € TTC tarif au 20 février 2023 (dont 25 000 euros de contrat d'entretien pour les 5 années suivant l'achat).**

VOTE

**Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés
l'acquisition d'un Véhicule de Service Viabilité (VSV).**

(66 pour – 1 contre [D.Thollon])

ÉCHANGES

Monsieur Vial rappelle que, suite à la dissolution du syndicat des marais, l'engin qui servait à entretenir les berges dudit marais a été récupéré et intégré au sein de la collectivité des Balcons du Dauphiné. Ce tracteur compte à ce jour un peu plus de 10 000 heures d'utilisation. Depuis un an ou deux, environ 35 000 euros de frais ont été engagés pour le maintenir en état de fonctionnement. À ce titre, il est plus qu'indispensable d'engager un changement de matériel.

Lors du conseil communautaire de décembre 2022, il avait été décidé de procéder à un comité de travail pour analyser plus précisément le besoin. Depuis, ce comité de travail s'est réuni à plusieurs reprises. À ce sujet, M. Vial remercie les élus ayant participé, mais également les services du patrimoine qui ont engagé cette réflexion avec les élus. Au cours des discussions, il a été confirmé que le matériel devait être remplacé.

Les échanges ont également porté sur le choix du matériel. Il existait deux hypothèses : l'acquisition d'un nouveau tracteur de type agricole, similaire à celui dont la collectivité dispose aujourd'hui, ou bien d'un VSV, c'est-à-dire un Véhicule Service Viabilité, beaucoup plus adapté aux besoins, notamment à l'entretien des berges. À l'unanimité, le comité de travail a choisi d'opter pour l'acquisition du VSV qui est beaucoup plus ergonomique pour le conducteur, plus sécuritaire et plus économique, puisqu'il consomme entre 15% et 20% de moins de carburant.

Cet engin est équipé de tout le nécessaire, y compris d'un bras télescopique et d'une débroussailleuse sur la partie avant. En outre, son centre de gravité est très bas et il abrite un moteur de 130 chevaux. Ce véhicule est équivalent au tracteur, mais il est beaucoup plus compact et beaucoup plus maniable.

Par ailleurs, comme cela avait été évoqué lors des débats au mois de décembre 2022, ce véhicule devra être utilisé de façon plus régulière que le tracteur actuellement. Une réflexion sera prochainement engagée à ce sujet. En tout état de cause, le VSV sera tout à fait en mesure d'entretenir la Via Rhôna et la Voie Verte, mais pas seulement. Une coopération pourrait être mise en place avec les communes qui le désirent afin de l'utiliser davantage. Aussi, à ce jour, au sein de la communauté de communes, un seul agent fait usage du tracteur. Il est possible qu'à l'avenir deux agents aient cette mission, afin d'optimiser l'investissement.

. Le véhicule en lui-même coûte environ 130 000 euros. Le reste de l'investissement concerne le contrat d'entretien et les accessoires. Pour un tel engin, le délai d'approvisionnement est d'environ 6 mois.

Monsieur Thollon explique que le salarié en charge de conduire le tracteur mérite d'être soutenu au regard du travail qu'il fournit. Néanmoins, il ne serait pas cohérent d'investir une telle somme dans un engin tout en ne faisant travailler avec ce tracteur qu'un seul salarié à raison de 28 heures par semaine maximum.

Il ajoute que la problématique avec le tracteur actuel réside dans son poids. En effet, il doit être plus lourd pour pouvoir tenir la charge lors des descentes en partie basse sur les berges.

Le président rappelle qu'un tracteur s'use au fil des heures. À ce titre, il ne comprend pas la corrélation faite précédemment.

Monsieur Guillet estime que les fossés sont trop élagués. Des décisions devaient être prises sur ce sujet à travers la mise en place d'un plan de gestion de la ripisylve, notamment sur les berges du Catelan qui appartiennent à la communauté de communes ; pour lui ce travail est prioritaire.

Monsieur Garcia répond que l'étude liée à la ripisylve du Catelan a été actée la veille au sein du bureau de l'EPAGE et sera lancée très prochainement.

Monsieur Guillet affirme que ce sujet ne dépend pas de l'EPAGE et rappelle que les berges appartiennent à la communauté de communes.

Monsieur Garcia explique que l'EPAGE dispose d'une équipe ripisylve fonctionnelle. C'est pourquoi, il traitera l'étude de la ripisylve du Catelan dans la continuité de l'étude qui a déjà été faite sur l'ensemble du bassin-versant de la Bourbe.

Le président remercie monsieur Vial.

Il demande aux membres du conseil communautaire s'ils ont des questions à propos des décisions président et bureau des pages 10 et 11 du pôle transition et ingénierie.

Aucune question n'a été soulevée.

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
46	Demande de subvention LEADER Ressource en eau – Gestion des zones humides	36 726,22 €		
49	Demande adhésion AMORCE		1 300 €	
50	Demande adhésion CAP RURAL		1 000 €	
51	Demande adhésion Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)		1 000 €	
52	Demande adhésion réseau FRançais d'Éducation à la Nature et à l'Environnement (FRENE)		150 €	
53	Demande adhésion Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau (GRAIE)		700 €	
54	Demande adhésion Association Rivières Rhône-Alpes (Rivière RA)		1 000 €	
55	Demande adhésion Réserves Naturelles de France (RNF)		300 €	
56	Demande adhésion Cercle National de Recyclage (CNR)		2 150 €	
75	Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant à Villemoirieu pour la création d'un tiers-lieu – lot n°1 démolitions, plâtrerie, peinture, faux-plafonds, carrelage et faïences – Entreprise Chanut		6 110,78 €	
76	Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant à Villemoirieu pour la création d'un tiers-lieu – lot n°2 menuiseries intérieures – Entreprise Chanut		356,00 €	
77	Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de reprise de revêtement et trottoirs sur la zone d'activité du Buisson Rond à Villemoirieu – lot n°1 : Voiries Réseaux Divers - Société Perrier TP centre CTPG Buisson		9 629,11 €	
78	Signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de reprise de revêtement et trottoirs sur la zone d'activité du Buisson Rond à Villemoirieu – lot n°4 : Plantes invasives – Société Gonin SAS TP		16 088,80 €	

79	Convention fibre optique passant par la voie verte au 12 chemin du vieux Sablonnières à Soleymieu			X
----	---	--	--	---

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
47	Convention annuelle 2023 pour le transport et le traitement des eaux usées de la commune de Tignieu-Jamezieu Lyon Saint- Exupéry en Dauphiné (LYSED)/communauté de communes des Balcons du Dauphiné/Veolia		Redevance transit/traitement LYSED : 0,60 €/ m3 Redevance transit/traitement : 0,5383 HT / m3	
71	Convention avec l'association iséroise des chasseurs à l'arc de l'Isère			X

Ressources

- 2. Ressources humaines : Mise en œuvre des décisions actées dans le budget primitif 2023**
→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

RAPPORT

Lors du vote des budgets le 23 mars dernier, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est dotée d'un budget de fonctionnement ambitieux permettant la finalisation des ajustements organisationnels au sein des services afin de mettre en œuvre le projet de territoire.

Le bureau communautaire s'est engagé à proposer de manière transparente pour validation au conseil communautaire chaque création de poste budgétaire.

Les propositions suivantes traduisent l'ajustement organisationnel nécessaire à la direction de la mobilité ainsi que la réponse à des besoins en renfort de personnel à la direction de l'eau et de l'assainissement et au service de la commande publique. Ces propositions ont reçu des avis favorables à l'unanimité des membres du comité social territorial réuni le 24 avril dernier.

1. Création du poste de chef(fe) de projet mobilités douces et partagées

Dans le cadre de la prise de compétence mobilité, un directeur de projet mobilité a été recruté en juillet 2022 par la communauté de communes. A ce jour, il s'agit de l'unique agent de la direction.

Afin de mettre en œuvre les objectifs fixés en termes de mobilité, il est proposé de renforcer cette direction par la création d'un poste non permanent de chef(fe) de projet, à recruter dans le cadre d'un contrat de projet ; type de contrat qui permet aux employeurs publics le recrutement en contrat à durée déterminée pour réaliser une opération particulière, de la durée prévisible nécessaire à la réalisation des actions. Celle-ci est fixée à 24 mois.

Sous l'autorité du directeur de projet mobilité, l'agent sera chargé du pilotage des actions liées aux modes doux et de mobilité partagée : schéma directeur cyclable, jalonnement et aménagements cyclables, développement des usages vélos et du covoiturage.

Le temps de travail nécessaire à l'exercice des missions est évalué à un temps complet. En termes de compétences, ce contrat de projet relèverait de la catégorie hiérarchique A.

Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste de chef(fe) de projet mobilités douces et partagées, à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet à temps complet, en catégorie A, pour une durée de 24 mois. Les crédits de dépense inhérents sont prévus au budget primitif 2023.

2. Création du poste de chargé d'opération à la direction eau et assainissement

La direction eau et assainissement comprend actuellement 4 services dont un relatif à l'ingénierie et la programmation composé d'un chef de service, d'une chargée d'études et d'une technicienne Schéma d'Information Géographique (SIG).

Afin d'être en mesure de répondre à toutes les opérations inscrites au budget 2023 et aux enjeux de mise à niveau du service rendu, il est proposé de créer un second poste de chargé d'opération à temps complet.. Celui-ci serait en charge des dossiers de travaux permettant le renouvellement de 7 kilomètres de réseau par an avec un taux de rendement fixé à 80%, de la préservation de la ressource en eau et de la mise aux normes des systèmes d'assainissement : renouvellement des réseaux d'assainissement et réhabilitation des stations de traitement, afin de répondre aux objectifs définis par le conseil d'exploitation et les élus communautaires dans le cadre du projet de territoire.

Le pilotage de ces missions relève de compétences techniques, administratives et financières, en lien avec les autres services de la direction mais également en transversalité avec les autres directions de la collectivité notamment les fonctions supports. Ces compétences concernent la catégorie hiérarchique B.

● **Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste de chargé(e) d'opération à la direction de l'eau et de l'assainissement, à temps complet, en catégorie B. Les crédits de dépense inhérents sont prévus au budget annexe 2023.**

3. Création d'un poste de gestionnaire de la commande publique à la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques

La commande publique au sein de la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques de la communauté de communes est assumée par :

- une acheteuse,
- une chargée de la commande publique.

Cet effectif ne permet pas de répondre à l'ensemble des sollicitations des services en termes de gestion des procédures de marchés.

Ainsi, il est proposé de créer un poste de gestionnaire de la commande publique à temps complet afin d'assurer la gestion administrative inhérente à ce secteur d'activité. Ainsi, les deux autres agents pourront se concentrer sur la mise en conformité avec la réglementation de la commande publique, mettre en œuvre les procédures de marchés internes à la collectivité mais également dans le cadre de groupements de commandes avec les communes.

Enfin, cette nouvelle organisation contribuera au déploiement de la stratégie globale d'achat de la collectivité et surtout à couvrir l'augmentation des actes élaborés dans ce secteur.

Les missions précitées relèvent de la catégorie hiérarchique C.

● **Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste de gestionnaire de la commande publique à la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques, à temps complet, en catégorie C. Les crédits de dépense inhérents sont prévus au budget primitif 2023.**

4. Création du poste de chef(fe) de service développement touristique et directeur(trice) de l'ÉPIC

Lors de la prise de compétence tourisme en 2017, le poste de responsable de l'office de tourisme avait été créé au sein de l'Établissement Public Commercial et Industriel (ÉPIC) afin d'en assurer le pilotage opérationnel.

Dans l'objectif de mettre en conformité la répartition des missions d'encadrement de cette structure avec l'organisation administrative de la communauté de communes, il est proposé d'intégrer les fonctions de direction de l'office de tourisme au groupe de fonction de chef de service au-regard du niveau de responsabilité demandé.

Ainsi, il convient de créer un poste de chef(fe) de service développement touristique afin de mettre en œuvre la politique touristique de la communauté de communes. Celui-ci portera également la direction de l'ÉPIC. De ce fait, le coût de ce poste sera porté par le budget de l'ÉPIC à hauteur de 70% compte tenu du temps de travail dédié aux missions de gestion de celui-ci.

● **Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste de chef(fe) de service développement touristique et directeur(trice) de l'office de tourisme, à la direction développement économique et tourisme, à temps complet, en catégorie A. Les crédits de dépense inhérents sont prévus au budget primitif 2023.**

5. Modification du poste d'assistante au sein du service développement économique

Le service développement économique est actuellement composé :

- d'une cheffe de service,
- d'une cheffe de projet développement économique,
- d'une chargée des relations aux entreprises,
- d'une assistante administrative (poste actuellement vacant).

Afin d'être en mesure de décliner la politique de développement économique adoptée en 2022 et les actions qui en découlent en faveur du commerce et de l'artisanat de vitrine et des filières locales, en lien avec la

dynamique de structuration territoriale autour des bassins de services, des centralités et des polarités de proximité (Opération de Revitalisation du Territoire ORT) et Petite Ville de Demain (PVD), il est proposé de réajuster l'organisation du service en transformant le poste d'assistante administrative en poste de chef(fe) de projet filières locales et économie de proximité.

Le niveau hiérarchique de ce poste correspond à la catégorie A.

A l'issue de cette transformation de poste, le service développement économique serait composé :

- d'une cheffe de service développement économique,*
- d'une chargée des relations aux entreprises,*
- d'un(e) chef(fe) de projet filières locales et économie de proximité (nouvellement créé),*
- d'un(e) chef(fe) de projet implantation des entreprises.*

● Le président propose au conseil communautaire la transformation du poste de catégorie C à temps complet d'assistant(e) en poste de catégorie A à temps complet de chef(fe) de projet filières locales et économie de proximité. Les crédits de dépense inhérents à cette évolution sont prévus au budget primitif 2023.

VOTES

Arrivée de Frédérique Luzet

Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés la création d'un poste de chef(fe) de projet mobilités douces et partagées.

(65 pour – 2 contre [L. Guillet - D.Thollon])

Départ de Christian Giroud

Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés la création d'un poste de chargé(e) d'opération à la direction de l'eau et de l'assainissement.

(64 pour – 1 contre [L. Guillet], 1 abstention [O. Bonnard])

Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés la création d'un poste de gestionnaire de la commande publique.

(64 pour – 1 contre [L. Guillet], 1 abstention [O. Bonnard])

Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés la création d'un poste de chef(fe) de service développement et directeur(rice) de l'Épic.

(64 pour – 1 contre [L. Guillet], 1 abstention [O. Bonnard])

Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés la modification du poste d'assistant(e) du service développement économique en poste de chef(fe) de projet filière locale et économie de proximité.

(64 pour – 2 contre [L. Guillet, O. Bonnard])

ÉCHANGES

Monsieur Blanc rappelle que, le 23 mars 2023, le budget de fonctionnement a été voté. Celui-ci permettra de finaliser l'armature des services, l'objectif étant de les rendre plus efficaces et de pouvoir mettre en œuvre le projet de territoire. Les 4 postes proposés au vote ce jour ont été arbitrés en amont au bureau afin de conserver les demandes les plus prégnantes au moment du vote du budget. Aussi, ils ont été comptabilisés dans le budget prévisionnel : en somme, les postes proposés ce jour ne génèrent aucune hausse à venir pour le chapitre 012.

Pour créer ces postes, le processus standard consiste à saisir pour avis le Comité Social Territorial (CST), qui constitue la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ces créations ayant été présentées et approuvées à l'unanimité au CST du 24 avril 2023, elles sont présentées et proposées au vote ce jour.

Le premier poste est un poste de chef(fe) de projet mobilités douces et partagées. Dans le cadre de la prise de compétences mobilité, Laurent Dumouchel a été recruté en tant que directeur mobilité au mois de juillet 2022. Pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux en matière de mobilité, il est proposé de renforcer cette direction par la création d'un poste non permanent de chef(fe) de projet, recruté dans le cadre d'un contrat de projet. Ce contrat permet aux employeurs publics de recruter pour une durée déterminée afin de réaliser une opération particulière. Le contrat de projet en question a été fixé à 24 mois et sera sous l'autorité du directeur mobilité. Il s'agit d'un poste de catégorie A à temps complet.

Monsieur Thollon note qu'il existe déjà un poste de catégorie A au-dessus du poste de chef(fe) de projet mobilité, dont la création est proposée. Il estime que le recrutement d'un autre poste en catégorie A ne serait pas cohérent. Il rappelle qu'une ligne hiérarchique est constituée du chef de service en catégorie A, des techniciens en catégorie B et de l'exécution en catégorie C. Il remarque que la communauté de communes a tendance à empiler les catégories A.

Monsieur Blanc souligne que ce contrat de projet doit durer 24 mois et que les missions afférentes correspondent à un poste de catégorie A.

Monsieur Thollon répond qu'il s'agit du point de vue de monsieur Blanc. Il affirme ne pas comprendre le fonctionnement de la collectivité, car des postes de catégorie A sont juxtaposés. Il ajoute que, dans les faits, certaines personnes dont les emplois sont de catégorie B pourraient tout à fait assurer les missions d'un poste de catégorie A.

M. Guillet remarque que la masse salariale augmente de façon conséquente et que la communauté de communes doit freiner les recrutements.

Monsieur Blanc rappelle que les postes présentés ce jour sont déjà inscrits au budget pour 2023.

Monsieur Guillet répond qu'ils n'étaient pas inscrits dans le compte administratif 2022 et que celui-ci présente déjà une augmentation conséquente.

Monsieur Thollon prend deux exemples : un agent de la communauté de communes lui a envoyé un mail afin de demander l'accès à la salle associative de sa commune pour une réunion. Ainsi, il a pris une photo grand-angle de la place du village sur laquelle il a indiqué l'emplacement de la salle, puis il a communiqué le code de la porte. Son adjoint a préparé la salle la veille avec le nombre de tables adéquat. Or, ce même jour, il a été demandé à monsieur Thollon la procédure pour récupérer les clés. Ce dernier a donc envoyé un deuxième mail avec toutes les informations. Le lendemain, les agents des services techniques de la communauté de communes se sont présentés à la mairie, car ils n'avaient pas reçu les explications pour accéder à la salle. Le soir, il a de nouveau reçu un rappel pour communiquer le code de la porte.

Monsieur Thollon a téléphoné à l'agent en charge des zones d'activité au sein des Balcons pour obtenir un renseignement, car une petite zone de 3 000 mètres carrés doit être commercialisée. L'objectif était simplement de connaître le prix du foncier pratiqué sur le territoire. Puis, il a laissé un message. Il lui a été répondu par mail qu'il devait en référer à son supérieur et qu'une réunion pouvait avoir lieu à Saint-Baudille de la Tour. Or monsieur Thollon souhaitait seulement obtenir quelques renseignements.

Il en conclut qu'il est difficile d'être organisé en empilant les personnes et de produire du reporting, cela crée trop de lignes hiérarchiques.

Monsieur Blanc indique que la direction de l'eau et de l'assainissement comprend actuellement 4 services, dont un relatif à l'ingénierie et à la programmation, composé d'un chef de service, d'une chargée d'études et d'une technicienne Système d'Information Géographique (SIG). Afin de répondre aux objectifs ambitieux que s'est donnée la communauté de communes, il est proposé de créer un second poste de chargé(e) d'opérations à temps complet. Il s'agit d'un poste de catégorie B, en lien avec les missions réalisées par le chargé d'études. Celui-ci serait en charge des dossiers de travaux liés au renouvellement de 7 kilomètres de réseau par an, avec un taux de rendement fixé à 80%, de la préservation de la réserve en eau et de la mise aux normes des systèmes d'assainissement. Ces sujets sont très attendus par l'ensemble de la population.

La direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques comprend 6 agents : une directrice, une juriste, une cheffe de service gestion comptable, une cheffe de projet finances, une acheteuse et une chargée de la commande publique. Aujourd'hui, au niveau de la commande publique, l'ensemble des sollicitations des services dépasse la capacité à faire du service. Afin d'améliorer la conformité avec la réglementation de la commande publique, il est proposé de créer un poste de gestionnaire à temps complet de catégorie C : son titulaire facilitera la mise en place de groupements de commandes avec les communes et déploiera la stratégie globale d'achat de la collectivité, laquelle pourra être mutualisée avec les communes.

Lors de la prise de la compétence tourisme en 2017, le poste de responsable de l'office du tourisme avait été créé au sein de l'établissement public afin d'en assurer le pilotage opérationnel. Dans un objectif de simplification et d'adéquation avec l'organisation des Balcons, il est proposé d'intégrer les fonctions de direction de l'office du tourisme au groupe de fonctions de chef de service. La personne nommée sur ce poste de chef(fe) de service développement touristique mettra en œuvre la politique touristique de la communauté de communes et assumera la direction de l'établissement public. Le coût de ce poste sera porté par le budget de ce dernier à hauteur de 70%, compte tenu du temps de travail qui sera dédié aux missions de gestion de l'office de tourisme. Il s'agit d'un poste à temps complet de catégorie A.

Le président souligne que ce poste est partagé entre les Balcons du Dauphiné et l'établissement public de l'office de tourisme. Il y aura donc des flux financiers et des échanges entre ces deux structures avec un retour de financement de 70% pour la communauté de communes.

Monsieur Blanc explique que le service développement économique est actuellement composé d'une cheffe de service, d'un chef de projet développement économique, d'une chargée des relations d'entreprises et d'une assistante administrative. Aujourd'hui, pour être en mesure de décliner toutes les actions en faveur du commerce et de l'artisanat en lien avec la dynamique de structuration territoriale autour des bassins de services, des centralités et des polarités de proximité dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de Petites Villes de Demain (PVD), il est proposé de transformer le poste d'assistante administrative en poste de chef(fe) de projet filière locale et économie de proximité.

Monsieur Bonnard demande si cette modification entraînerait un changement de catégorie du poste.

Monsieur Blanc le confirme. Le poste passerait de la catégorie C à la catégorie A.

Monsieur Bonnard estime que la pyramide commence à s'inverser et le déplore.

Monsieur Teruel demande s'il est possible d'obtenir une photographie de l'ensemble des services avec les catégories A, B et C de manière à en avoir une lecture suffisamment claire.

Monsieur Blanc souligne que cette photographie est disponible sur le portail internet auquel chaque élu a accès.

Le président rappelle qu'un vote a eu lieu au mois de mars 2023 sur le tableau des emplois : tout est transparent et tout a déjà été dit sur le sujet.

Madame Merle affirme ne pas comprendre comment il est possible de passer d'un poste de catégorie C à un poste de catégorie A. Elle suppose que cela est lié aux activités intégrées au nouveau poste. En outre,

madame Merle demande s'il s'agit réellement d'une transformation de poste, ou si le poste de catégorie C sera supprimé pour créer un poste de catégorie A. Elle souhaite également savoir si la personne qui occupe le poste d'assistante administrative actuellement sera la même qui occupera le poste de cheffe de projet filière locale et économie de proximité.

Monsieur Blanc répond négativement. La personne qui sera recrutée en tant que chef(fe) de projet sera amenée à travailler sur l'ORT et sur PVD. Il n'existe plus de besoin de conserver le poste d'assistante administrative. En somme, le descriptif de poste n'est plus le même.

Madame Merle demande si le poste d'assistante administrative sera supprimé pour créer le nouveau poste.

Monsieur Blanc le confirme.

Le président précise que l'objectif est de donner une mission nouvelle au pôle développement économique qui comprend 4 personnes, en s'abstenant du poste de secrétaire administrative qui n'est plus nécessaire dans l'organigramme et en ajoutant un poste de chef(fe) de projet filière locale et économie de proximité. Le président souligne que le but n'est pas d'embaucher pour embaucher et renforcer, mais pour porter des politiques publiques. Il rappelle qu'il existe un projet de territoire validé par tous les membres de la communauté de communes et que celui-ci doit être porté.

Le président affirme que la communauté de communes n'est pas une grosse commune.. Le président a conscience que le nouveau modèle qui se crée n'est pas simple à percevoir, mais il explique qu'il est impossible de raisonner en miroir des communes.

Madame Merle rappelle que la problématique réside surtout dans le fait qu'il existe beaucoup de postes en catégorie A.

Le président répond que l'ambition du nouveau mandat est de pouvoir travailler des sujets en interne. Un bureau d'études extérieur aurait pu être sollicité pour réaliser le diagnostic des besoins de médecine généraliste qui sera présenté ce jour ou pour monter le projet de territoire, mais ces sujets ont été traités en interne. Henri Baile, le président de la communauté de communes du Grésivaudan, a affirmé avoir travaillé avec un bureau d'études et avoir été obligé de remanier en interne le projet de territoire pour qu'il reflète l'image de sa collectivité.

Le président affirme que le fait de travailler en interne permet à la communauté de communes d'être forte et de gérer ce qui est important. Il souligne que la transversalité est difficile à mettre en œuvre.

Le président explique que la force qui est déployée est une force de frappe au service des Balcons du Dauphiné.

Il affirme par ailleurs que la collectivité comporte beaucoup de cadres C et rappelle que plus de la moitié des agents travaille dans la petite enfance et l'enfance. La structure même de la communauté de communes est en train de se construire. La CAPI comprend 110 000 habitants pour 953 agents. Les Balcons du Dauphiné englobent 80 000 habitants pour 340 agents.

Monsieur Bonnard estime que la comparaison devrait plutôt être faite avec la communauté de communes de Vienne qui a deux fois moins d'agents.

Le président répond que tout dépend des compétences. Selon lui, il convient plutôt de comparer avec les zones voisines. À ce sujet, le président reprend les propos du président du département en citant la phrase suivante : « Quand je me regarde, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure. ». Monsieur Brenier estime que la collectivité n'est pas déraisonnable, mais qu'elle essaye de rattraper un immense retard en sachant que le travail mené a été et reste considérable. À ce titre, le président souhaite rendre hommage aux agents et aux cadres, quels qu'ils soient, pour leur investissement, leur implication dans le projet et leur mobilisation à leur poste de travail.

Monsieur Bonnard souligne qu'aucun membre du conseil présent ce jour n'a comparé la communauté de communes avec une commune. Il assure que personne n'a eu connaissance d'un document qui reprenne de façon simple et claire le projet de territoire.

Le président répond que le document de synthèse relatif au projet de territoire vient d'être achevé, le service communication, composé de 3 personnes dont une alternante, étant fortement mobilisé par ailleurs.

Il indique que si monsieur Bonnard avait été présent lors du forum et du conseil communautaire, il aurait obtenu des éléments d'information. Il rappelle également avoir proposé de se rendre dans tous les conseils municipaux des communes des Balcons du Dauphiné pour présenter le projet de territoire. Certains ont indiqué ne pas avoir le temps ou ne pas être intéressés. Néanmoins, le président affirme que cette proposition est toujours d'actualité et que les échanges ayant cours à l'occasion de ces présentations sont passionnants. Le président estime qu'il s'agit d'un moment très important et démocratique avec les élus.

Même si certaines personnes ont émis des réticences à participer au processus décisionnel, le président rappelle que la place de l'élu est complète et totale aux Balcons du Dauphiné. Il souligne que les décisions ne se prennent ni dans le bureau du président, ni uniquement au bureau communautaire. Les quelques 800 élus des Balcons du Dauphiné sont invités à participer à l'élaboration des politiques publiques. Le président estime qu'il n'existe pas de système plus ouvert que celui-ci, mais qu'il convient de prendre ses responsabilités en votant et en arbitrant lors des conseils communautaires.

Monsieur Guillet estime que le document de synthèse lié au projet de territoire aurait dû être communiqué le jour où ce dernier a été voté. Selon lui, il aurait été préférable de voter le projet de territoire 6 mois plus tard.

Le président affirme qu'il ne partage pas ce point de vue.

Monsieur Grausi revient sur la discussion précédente et souligne que les ambitions du service économique sont hautes et que les compétences ne sont pas forcément simples à obtenir. Il ajoute que, si les postes ne sont pas suffisamment attractifs, personne ne souhaitera les occuper. À ce titre, une personne de catégorie C ne pourra pas assurer les missions liées au poste envisagé. C'est pour cette raison que le poste passe de la catégorie C à la catégorie A. En revanche, entre les postes de catégorie A du secteur public et ceux du secteur privé, il existe une importante concurrence. Monsieur Grausi affirme que la sécurité de l'emploi conféré par un poste de fonctionnaire ne fait plus rêver. Le poste proposé au conseil est à la hauteur des ambitions et celui-ci doit être en catégorie A pour que des talents postulent et fassent progresser la communauté de communes.

Madame Chebbi affirme qu'un travail a été fourni à l'occasion des comités de travail. La structuration émane également de ces travaux. Elle invite les élus à se rendre davantage aux instances pour prendre connaissance des demandes, des attentes et des besoins. En effet, les élus se positionnent au regard des besoins sur la collectivité, sur le territoire, et donc sur les communes. Elle ajoute que le personnel assurant les tâches quotidiennes et les missions du service public est important, mais qu'il est également nécessaire de compter des agents bénéficiant d'un certain savoir-faire et répondant aux demandes de tous les élus.

Monsieur Thollon estime que toutes les collectivités ont tendance à s'adapter à leur budget. Même avec un budget supérieur, le pilotage se ferait toujours à hauteur de 10% ou 15%. Concernant les comités de travail, monsieur Thollon indique qu'il lui est impossible d'assister à toutes les réunions. Il déplore donc que le fait de ne pas y participer soit reproché aux élus. D'autre part, monsieur Thollon affirme avoir été mal reçu par le président lors d'une réunion. C'est pourquoi il ne désire plus y participer. Il conclut en expliquant que les membres de son conseil municipal n'ont pas souhaité que la communauté de communes leur présente le projet de territoire. Néanmoins, monsieur Thollon renouvellera cette demande auprès d'eux.

Monsieur Bonnard convient qu'il est difficile de recruter aujourd'hui, autant dans le privé que dans le public. Néanmoins, il note que les communes des Balcons du Dauphiné sont relativement petites. En outre, lorsqu'un poste de catégorie C est supprimé, il convient de le remplacer par un autre poste de catégorie C pour des questions de budget. Il estime qu'il est important de garder les pieds sur terre.

Monsieur Grausi rappelle que le poste visé n'est plus un poste de catégorie C car l'attente n'est plus la même en termes d'objectifs.

Monsieur Bonnard rappelle que, selon monsieur Grausi, il est important de rendre les postes attractifs pour réussir à recruter, à savoir en passant les postes en catégorie A et en payant davantage.

Monsieur Grausi indique que, dans le privé, les chefs de projet sont considérés comme cadres.

Monsieur Bonnard explique que, même si un poste de secrétaire de mairie peut être rendu attractif, les communes n'iront pas sur des postes de catégorie A, car certaines d'entre elles ne le pourront pas. Il ajoute

que l'augmentation des charges de fonctionnement de la communauté de communes sera amortie en instaurant de la taxe foncière à la charge des propriétaires, et non pas des habitants.

Le président rappelle que le but n'est pas de recruter des cadres A sur des emplois de cadres C, car il ne s'agit pas des mêmes fonctions.

Madame Merle remarque que la délibération évoque la « transformation » d'un poste de catégorie C en poste de catégorie A. Elle demande par ailleurs si les activités de ce futur poste comprendront une forme de réinternalisation de certaines tâches assurées en extérieur aujourd'hui et qui ne donnent pas satisfaction.

Le président répond que cette logique d'internalisation concerne l'ensemble du projet. En effet, il a été décidé de se doter de capacités en interne, car certaines études nécessitent des compétences fortes. Le président rappelle également que le projet de territoire est issu d'un travail conséquent qui a été mis en place en 2 ans. Les 150 pages du projet de territoire sont denses, mais nécessaires. En tout état de cause, le président affirme que l'histoire ne se termine pas aujourd'hui. Les Balcons du Dauphiné se situent dans un mouvement de construction et d'amélioration continue qui prend du temps. Le président précise que certaines études pourront néanmoins être menées en externe lorsque les compétences adéquates manqueront.

Monsieur Blanc s'engage à retravailler avec les services pour pouvoir présenter un organigramme avec un récapitulatif des postes de catégorie A, B et C, un récapitulatif des missions des postes créés et des postes existants, ainsi que la cohérence entre les postes créés ces deux dernières années, le projet de territoire et les ambitions portées.

Le président remercie les intervenants pour ces échanges importants et de qualité.

3. Désignation d'un référent déontologue pour les élus : Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

→ **Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale**

RAPPORT

La loi 3 DS de février 2022 a complété l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Un décret du 6 décembre 2022 a apporté les éléments nécessaires aux collectivités pour leur permettre de désigner ce « sage ».

La charte de l'élu local prévoit 7 engagements :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le référent déontologue vient en soutien de tout élu local pour respecter ces engagements et il émet des avis.

Il est désigné par « l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités ». Ainsi, le conseil communautaire doit se prononcer.

Ce référent devra pouvoir exercer ses missions à partir du premier juin 2023.

Le décret fixe des critères à respecter :

- Le référent déontologue ne doit pas être un élu de la collectivité au sein de laquelle il est amené à exercer ses missions.
- Un délai de trois ans minima est exigé entre la fin du mandat électoral et la désignation en qualité de référent déontologue, si celui-ci détenait un tel mandat dans la collectivité.
- Il ne doit pas être un agent de la collectivité.
- Il ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci.
- Il doit être choisi en fonction de ses compétences et expériences.

Une assez grande liberté est laissée aux collectivités pour décider des conditions dans lesquelles le référent sera amené à remplir ses missions. Durée de l'exercice des fonctions, modalités de saisine, modalités de l'examen de la demande, modalités de remise des avis, moyens matériels mis à disposition, principe d'indemnisation ...

Seule limite en ce qui concerne l'indemnisation si elle est prévue : elle prend obligatoirement la forme de vacations dont le montant est fixé par un arrêté, soit 80 € par dossier au maximum. Des frais de transport et d'hébergement peuvent, en plus, lui être remboursés.

Les missions du référent déontologue sont « exercées en toute indépendance et impartialité ». Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le CDG38, dans le cadre de la coopération entre les centres de gestion de la Région Auvergne Rhône-Alpes, propose aux collectivités affiliées un dispositif mutualisé afin qu'elles répondent à leurs obligations légales et réglementaires afférentes à la désignation d'un référent déontologue pour les élus. : le CDG38 désignera le référent déontologue de son choix que tout élu de la collectivité pourra consulter. La saisine

se fera via un formulaire disponible en ligne ou par mail ou par courrier postal, les réponses se feront par écrit.

Le CDG38 fera son affaire de l'organisation de ses missions, il lui fournira les moyens matériels nécessaires à sa mission.

Le référent déontologue établira chaque année un bilan du nombre de saisines ainsi qu'un rapport d'activité.

Pour l'heure, les coûts de fonctionnement de cette mission sont imputés sur la cotisation additionnelle perçue par le CDG38 auprès des employeurs affiliés.

● Le président propose au conseil communautaire d'approuver le partenariat avec le CDG38 et de l'autoriser à signer le projet de convention proposé aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », étant précisé que le financement de cette mission est assuré par la cotisation additionnelle au CDG38, lequel rémunérera le référent déontologue à hauteur de 80 € par consultation. La mission du CDG38 prendra effet le 1er juin 2023.

VOTE

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le partenariat avec le CDG38 et la signature par le président du projet de convention proposé aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu ».

(66 voix)

ÉCHANGES

Monsieur Blanc rappelle qu'un courrier de l'État indiquant que chaque collectivité devait désigner un référent déontologue a été envoyé à toutes les communes. Cette disposition fait suite au décret du 6 décembre 2022, issu de la loi 3DS, qui vient préciser les modalités de mise en œuvre. Dans le rapport sont précisés les 7 engagements stipulés dans la charte de l'élu local.

Le référent déontologue doit venir en soutien de tout élu local pour respecter ces engagements. Dans le rapport sont également indiquées les caractéristiques permettant à une personne de devenir référent(e) déontologue, notamment le fait de ne pas être ni élu, ni agent. On y retrouve également l'étendue des missions.

Les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et en impartialité. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits qui pourraient lui être évoqués.

Dans le cadre de la coopération entre les centres de gestion de la région, le centre de gestion de l'Isère propose aux collectivités affiliées, dont font partie les Balcons du Dauphiné, un dispositif mutualisé afin qu'elles répondent à leurs obligations légales et réglementaires. Monsieur Blanc propose donc aujourd'hui aux membres présents et représentés d'autoriser le président à signer une convention afin que le centre de gestion puisse intervenir pour la collectivité et pour qu'un référent déontologue puisse être désigné et consulté.

Monsieur Guillet demande si la désignation d'un référent déontologue constitue une obligation.

Monsieur Blanc le confirme.

Monsieur Guillet demande si ce référent déontologue pourra intervenir pour tous les élus de la communauté de communes.

Monsieur Blanc répond positivement et ajoute qu'il reviendra aux élus de faire appel au référent déontologue lorsqu'ils en éprouveront le besoin.

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
47	Attribution logiciel courrier – Société Arawak (69 100 Villeurbanne)		18 900 € pour 2 ans	
48	Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) - Travaux de réaménagement du domaine du Serverin à Parmilieu – Bâti Coordination		37 170 €	
57	Demandes de subvention LEADER et Contrat de Performance des Alpes de l'Isère (CPAI) Rénovation gîte de groupe du Serverin	LEADER : 83 719€ CPAI : à définir		

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
45	Demande de subvention LEADER Mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire	56 379,51 €		
67	Convention de partenariat avec la CNR pour le financement du plan d'actions du collectif Léman - Lyon		40 000 €	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
43	Développement touristique : attribution d'une subvention au camping Beauséjour dans le cadre du dispositif d'accompagnement de l'hébergement de plein air		12 000 €	
44	Développement touristique : attribution d'une subvention à la société Récré Activ' dans le cadre du dispositif d'accompagnement de l'hébergement de plein air		12 000 €	
45	Développement touristique : attribution d'une subvention au camping La Rivoirette dans le cadre du dispositif d'accompagnement de l'hébergement de plein air		12 000 €	
46	Développement touristique : attribution d'une subvention au camping La Ferme des Épinettes dans le cadre du dispositif d'accompagnement de l'hébergement de plein air		11 912,97 €	
68	Subvention au Comité d'Organisation du Tour Nord-Isère (COTNI)		15 000 €	
69	Accueil des entreprises_Abrogation décision cession terrain_Cars Tech Motors_ZA Petites Champagnes_Hières-sur-Amby		72 597 €	
70	Accueil des entreprises_Cession d'un terrain_Mika Terrassement_ZA Petites Champagnes_Hières-sur-Amby	72 597 €		

Services à la population

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
42	Organisation Solstice de Brangues 2023 - Contrat de cession du droit d'exploitation SAS Atelier théâtre actuel - Le Montespain		9 125,75 €	
43	Organisation Solstice de Brangues 2022 - Contrat de cession du droit d'exploitation SAS Atelier théâtre actuel - Dolto		8 756,50 €	
58	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		45,00 €	
59	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		18,00 €	
60	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		36,00 €	
61	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		27,00 €	
62	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		45,00 €	
63	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		54,00 €	
64	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		45,00 €	
65	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		108,30 €	
66	Remboursement d'une activité à la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné		40,00 €	

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2023 au 30/04/2023

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
72	Fédération des Particulier des Employeurs (FEPEM)_Avenant à la convention de partenariat			X
73	Convention de partenariat avec le groupe Osez		40 800 €	

II. Sujet spécifique

● **Santé** : Présentation de l'état des lieux des besoins des habitants du territoire en termes de médecine généraliste

Note relative aux besoins des habitants de la communauté de communes en termes de médecine généraliste – analyse de la situation actuelle et projection prévisionnelle à 10 ans et à 15 ans

Dans un contexte qualifié de désert médical, les communes tentent aujourd'hui d'attirer des médecins généralistes afin d'apporter une réponse aux attentes et aux sollicitations répétées de leurs administrés. Un phénomène de mise en concurrence s'est créé, phénomène qu'il convient de confronter à une analyse la plus objective possible des besoins actuels et futurs de la population de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Après avoir déterminé les critères d'analyse des besoins et d'accessibilité à l'offre en matière de médecine généraliste, l'étude consistera à dresser un état des lieux de la population actuelle de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ainsi qu'un état des lieux de la situation médicale telle qu'elle se présente aujourd'hui. Puis seront ensuite étudiées les perspectives d'évolution de la population à 10 ans et à 15 ans et les besoins qui en découlent au niveau de la communauté de communes dans son ensemble puis par bassins médicaux.

I. Les critères retenus

Quelques critères essentiels ont été retenus comme base à l'analyse.

1. Le nombre de médecins généralistes par habitants

Les taux relevés sur le territoire national pour l'année 2020 vont de 0,30-0,60 en moyenne basse à 1,10-1,30 en moyenne haute (source : « densité de médecins généralistes libéraux, année 2020 » – Observatoire des territoires, agence nationale de la cohésion des territoires). La moyenne de la communauté des Balcons du Dauphiné pour l'année 2020 est de 0,56 médecin pour 1 000 habitants. Elle constitue une des moyennes les plus faibles des intercommunalités environnantes (communauté d'agglomération de la Porte des Alpes : 1,04 ; communauté de communes du Val de Guiers : 0,98 ; communauté de communes de l'Est Lyonnais : 0,89 ; communauté du Bugey Sud : 0,79 ; communauté des Vals du Dauphiné : 0,77 ; communauté de communes de la Plaine de l'Ain : 0,75 ; communauté de communes de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné : 0,45). En 2022, la moyenne de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est de 0,54 pour 1000. Ces chiffres sont à regarder avec vigilance, nombre de praticiens en activité étant proches de la retraite, cela pourrait fragiliser encore la situation.

Une vigilance particulière est à porter sur l'âge de certains praticiens

2. La distance entre le domicile et le cabinet médical

Pour que l'accès à un médecin soit facilité, la distance ou le temps de trajet entre le domicile et le cabinet médical constitue un indicateur fondamental. Une durée maximum de 20 minutes soit un trajet routier qui n'excède pas 15 kilomètres apparaît dans de nombreuses études comme la norme acceptable en termes d'accessibilité. Il semble pertinent dans cette optique de ne pas considérer le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné comme une entité isolée mais bien en interaction avec les intercommunalités voisines (déplacements d'un territoire à un autre), notamment pour l'implantation éventuelle de nouveaux pôles médicaux.

Si raisonner avec un temps d'accès au plus proche semble opportun, il apparaît néanmoins important de nuancer le critère seul de la distance dans la mesure où il ne rend pas compte de l'effectivité de l'offre (le rapport nombre de médecins/nombre d'habitants) ni du comportement des patients qui ne vont pas forcément au plus près pour des raisons diverses (habitudes, opportunité de coupler le rendez-vous médical avec une autre démarche – courses, activités liées aux enfants,... –, activité professionnelle,...).

3. L'âge de la population

Sans développer une analyse fine au regard de ce critère, il sera intéressant d'évoquer la jeunesse ou à contrario le vieillissement d'une population, les besoins de soins d'une population âgée étant supérieurs à ceux d'une population jeune. Selon une étude la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et

des Statistiques (DRÉES) portant sur la démographie des professionnels de santé en 2018, les personnes âgées de 70 ans et plus ont 2,3 fois plus recours aux médecins généralistes que les patients les plus jeunes.

A noter que le critère du nombre d'acte médical (consultations, visites, actes techniques) n'a pas été retenu pour la simple raison que si le besoin de soins peut s'évaluer en nombre d'actes, le nombre d'actes ne peut aucunement déterminer le nombre de médecin nécessaire. En effet, le nombre d'actes représente un indicateur soumis à deux variables importantes :

- la durée que consacre le médecin à la réalisation de l'acte médical auprès du patient, ce qui peut traduire des visions différentes de la pratique de la médecine ;
- la réduction de l'activité des généralistes qui ne pratiquent plus la médecine comme un sacerdoce et aspirent à réduire leur temps de travail pour équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. En ce sens, cette tendance sociétale déjà en marche conduit à envisager un nombre de médecins supérieur dans les années à venir pour un même nombre d'actes.

II. État de la population de la communauté de communes et de la situation médicale en termes de médecine généraliste

1. État de la population

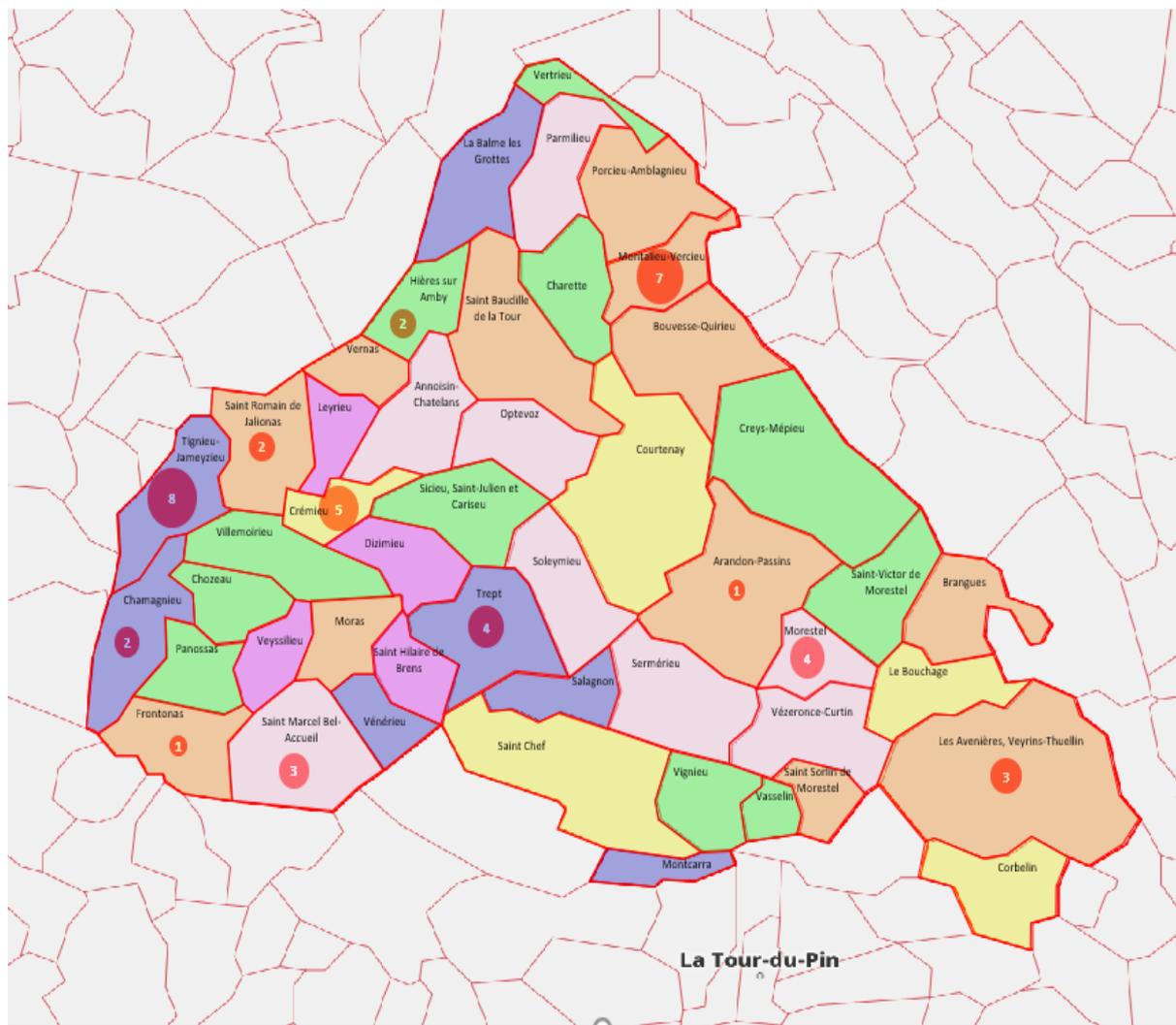
L'ensemble des données démographiques énoncées se fondent sur le dernier recensement officiel de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) datant de 2019.

Après une forte augmentation de la population dans les années de 1999 à 2013 surtout due à un solde migratoire (rapport entrées/sorties) largement positif, on observe un ralentissement dans la période 2013-2019. Avec 77 331 habitants en 2019 et une variation annuelle moyenne de 0,97 % de 2013 à 2019, la population de la communauté de communes reste cependant toujours en croissance assez forte avec de grandes disparités selon les communes (voir carte ci-dessous qui indique en % la variation annuelle moyenne de la population de chaque commune entre 2013 et 2019).

2. État de la situation médicale en termes de médecine générale

On dénombre actuellement 42 médecins généralistes sur le territoire (source : annuaire santé de l'Assurance Maladie). La carte ci-dessous indique le nombre de médecins généralistes par lieu d'implantation géographique. On observe notamment une répartition inégale des implantations sur le territoire avec un nombre de médecins plus important à l'ouest et au sud (27 médecins) qu'à l'est et au nord (15 médecins) et même un côté est qui peut être perçu comme sous-médicalisé. La médecine généraliste restant une pratique libérale, les choix d'implantation effectués par les médecins ne correspondent pas toujours aux besoins ou à une logique de territoire ou encore de bassin de services (ex. : Trept), ni même à une logique économique. Pour autant, les implantations médicales à Trept, Tignieu-Jamezieu et Chamagnieu correspondent à des zones où la variation annuelle moyenne de la population est supérieure à 2 %. A noter aussi que seules de très rares communes – Vignieu et Courtenay – n'ont pas accès, géographiquement parlant, à un médecin à moins de 7,5 kilomètres. La Balme-les-Grottes, Montcarra et Saint-Chef disposent d'implantations médicales situées certes hors communauté de communes mais elles sont bien à moins de 7,5 km. Toutes ces communes trouvent une implantation médicale à moins de 10 km.

Avec un taux de médecins généralistes de 0,54 pour 1000 habitants, l'ensemble de la communauté de communes se situe dans la fourchette basse au niveau national et bien en-dessous des taux relevés dans les communautés de communes environnantes. Sur la base d'un taux correspondant à un médecin pour 1000 habitants, il serait nécessaire d'avoir aux alentours de 75 médecins. Pour un taux de médecins de 0,75 pour 1000 habitants, ce qui serait acceptable, 58 médecins seraient nécessaires soit 16 médecins supplémentaires.



Fourchette relative à la variation annuelle moyenne de la population pour chaque commune entre 2013 et 2019 (%)

Nombre de médecin ●

III. Perspectives d'évolution de la population à 10 ans et à 15 ans et analyse des besoins qui en découlent en termes de médecine généraliste

1. Au niveau de la communauté de communes

Pour établir une projection de l'évolution de la population, il a été choisi de conserver le taux de variation annuelle moyen de la population de 0,97 % établi pour la période 2013-2019 car il est le reflet d'un rééquilibrage actuel entre le solde naturel (rapport naissances/décès) et le solde migratoire (rapport entrées/sorties), les deux courbes se rejoignant progressivement au fil des années. Des éléments pourraient plaider pour un rebond du solde migratoire dans les années futures – le développement du télétravail, le souhait de nombreux citoyens d'accéder à un coin de verdure suite à la crise Covid et la prolongation du tram-train de Lyon jusqu'à Crémieu – mais celui-ci pourrait être affaibli par une augmentation du prix des carburants et une hausse des taux d'emprunt avec un durcissement déjà constaté des conditions d'accès aux prêts immobiliers. Sur cette base donc, la population passerait de 77 331 habitants en 2019 à 85 162 habitants en 2029 et 89 373 habitants en 2034 (formule de calcul sur l'exemple de 2029 : nbre d'habitants supplémentaires année 2029 = nbre d'habitants 2019 x (1 + 0,97 %) exposant 10).

En termes de besoin pour 2029, cela signifie que 85 médecins généralistes seraient nécessaires en hypothèse haute (sur la base de 1 médecin pour 1000 habitants), 64 en hypothèse moyenne (sur la base de 0,75 médecin pour 1000 habitants) et 57 en hypothèse basse (sur la base de 1 médecin pour 1500 habitants soit un taux de 0,66). Pour 2034, il serait nécessaire d'avoir 89 médecins généralistes en hypothèse haute, 67 en hypothèse moyenne et 59 en hypothèse basse.

Avec un taux de natalité qui baisse sur la période de 2013 à 2019 et des tranches d'âges de 45 ans à 59 ans et de 60 à 74 ans qui représentent 37 % de la population de l'intercommunalité, on assistera à un vieillissement de la population dans les quinze prochaines années. Ce vieillissement déjà en cours suscitera pour les années à venir un besoin accru en médecins généralistes. Dans ces conditions, se baser sur l'hypothèse moyenne de 0,75 médecin pour 1000 habitants pour couvrir les besoins paraît pertinent.

2. Par bassins médicaux existants

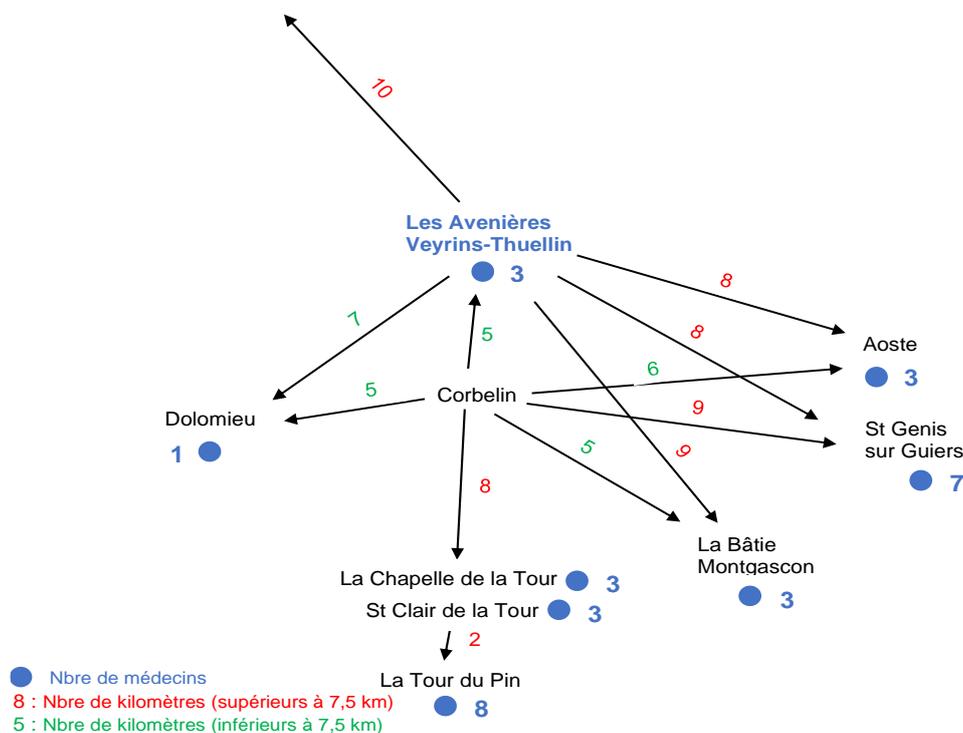
Se pencher plus finement sur la répartition des médecins généralistes sur le territoire permet de prendre en compte la sous médicalisation de certaines zones mais aussi l'apport et l'influence de communes voisines situées hors de la communauté de communes.

Dans ce contexte d'étude, il semble important de se baser sur l'existant par le simple fait qu'il existe et qu'il correspond à des choix faits par les médecins la plupart du temps en dehors de toute incitation administrative. Le découpage du territoire s'est donc fait en zones cohérentes reposant sur un éloignement maximum de 10 kilomètres entre patients et cabinets médicaux actuels.

A noter :

- le calcul de l'évolution de la population à 10 ans et à 15 ans a été réalisé, comme pour la communauté de communes, sur la base de la variation annuelle moyenne de la population 2013-2019 de chaque commune (pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment) ;
- la distance a été calculée en kilomètres sur la base du trajet le plus court indiqué par Via Michelin ;
- trois hypothèses ont été établies pour évaluer le nombre de médecins généralistes nécessaires pour couvrir les besoins : une hypothèse basse de 0,66 médecin pour 1000 habitants (ce qui correspond à 1 médecin pour 1500 habitants), une hypothèse moyenne et acceptable de 0,75 médecin pour 1000 habitants (ce qui correspond à 1 médecin pour 1333 habitants) et une hypothèse haute de 1 médecin pour 1000 habitants. Ces trois hypothèses peuvent constituer des indicateurs à mettre en regard du vieillissement plus ou moins important de la population selon les secteurs.

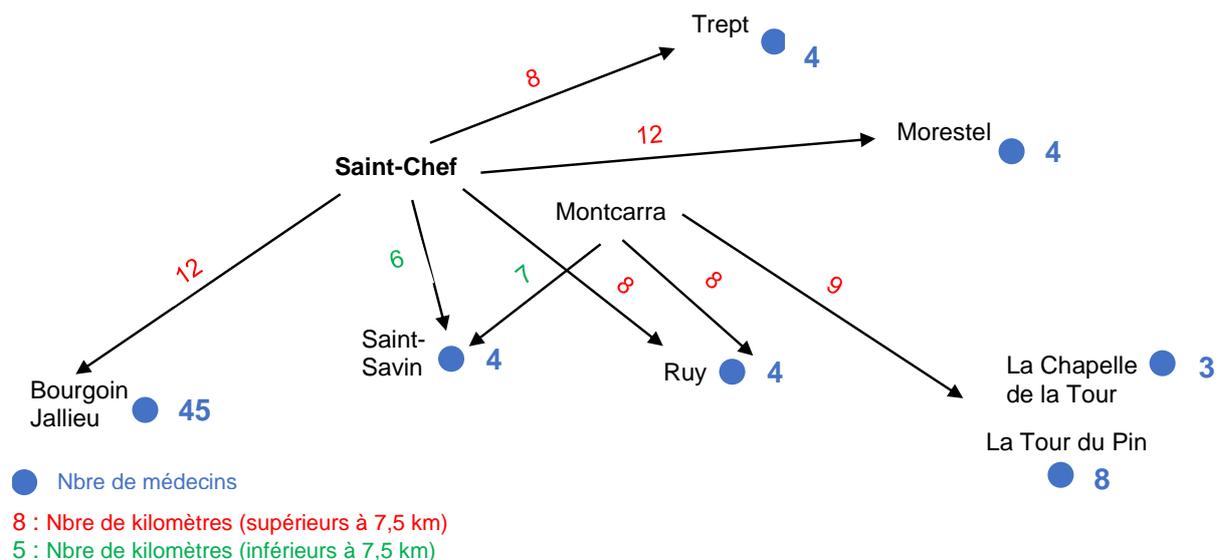
a. Zone Les Avenières Veyrins-Thuellin et Corbelin



	2019	2029	2034
Population Les AVT	7804	8360	8652
Population Corbelin	2238	2272	2289
Total population	10 042	10 632	10 941
Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 3 médecins	0,29	0,28	0,27
Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)	6	7	7
Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)	7	8	8
Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)	10	10	11

L'ensemble des territoires au sud des Avenières Veyrins-Thuellin jusqu'à l'autoroute regroupe à peu près 40 000 habitants et dispose de 31 médecins soit un taux de 0,77 médecin pour 1000 habitants ou un médecin pour 1300 habitants, ce qui représente une proportion entre hypothèse moyenne et haute. Il reste que la représentation médicale dans la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est très faible dans ce secteur si l'on considère uniquement les deux communes des Avenières Veyrins-Thuellin et de Corbelin. Avec un taux de 0,29 médecin pour 1000 habitants et seulement 3 médecins, qui plus est tous les trois âgés (+ de 65 ans) et en cessation d'activité pour deux d'entre eux, la situation est plus que difficile (un médecin pour 3347 habitants). Et même si la croissance de la population est ralentie, les perspectives sont inquiétantes : un taux de natalité en baisse, un vieillissement assuré des tranches d'âges 45-59 ans et 60-74 ans qui représentent actuellement environ 40 % de la population. Dans ce contexte, il semble peu concevable qu'une population vieillissante de plus de 10 000 habitants ne dispose pas de 7 à 8 médecins. Le projet innovant de pôle enfance-santé porté par la commune et l'intercommunalité devrait constituer une force d'attractivité pour de nouveaux médecins dans les années à venir. Dans l'attente, un projet à court terme est en cours permettant d'apporter une réponse à la population sur des soins non programmés.

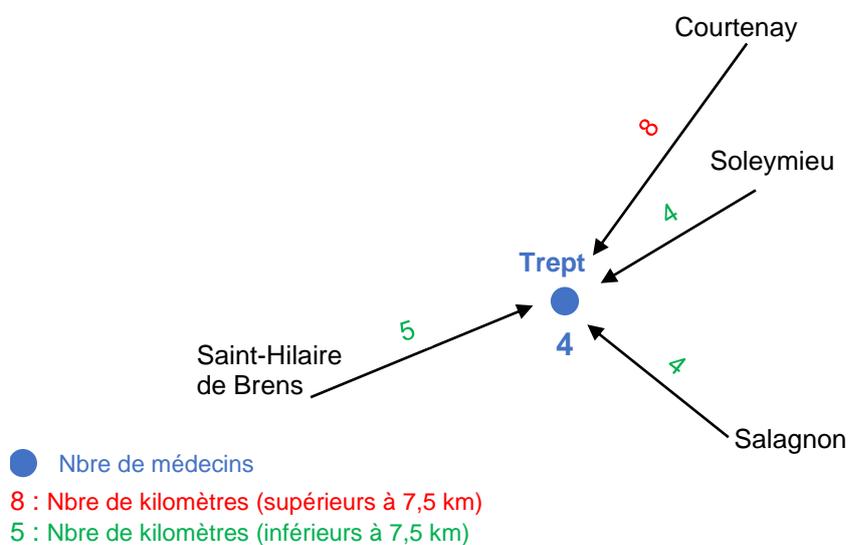
b. Zone Saint-Chef et Montcarra



	2019	2029	2034
Population Saint-Chef	3689	4213	4475
Population Montcarra	569	744	832
Total population	4258	4957	5307
Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)	3	3	3,5
Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)	3	4	4
Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)	4	5	5

Cet ensemble de 4258 habitants au sud de la communauté de communes peut disposer, à des distances de 6 km à 8 km, de 12 médecins (Saint-Savin, Ruy et Trept). Si l'on pousse jusqu'à 12 km en incluant Bourgoin-Jallieu et le secteur de La Tour-du-Pin, ce sont 68 médecins généralistes qui peuvent être considérés. Au vu donc des implantations médicales environnantes, la présence de médecin à Saint-Chef ne se présente pas comme une nécessité absolue. Reste une population vieillissante sur Saint-Chef qui n'aura peut-être pas la possibilité de se déplacer dans les années à venir. La population de Montcarra, jeune, ne rencontrera pas cette même problématique. En anticipation et également pour répondre à des besoins déjà existants, une expérimentation de télémédecine est effective à Saint-Chef dans un local équipé.

c. Zone Trept, Soleymieu, Saint-Hilaire de Brens, Salagnon, Courtenay

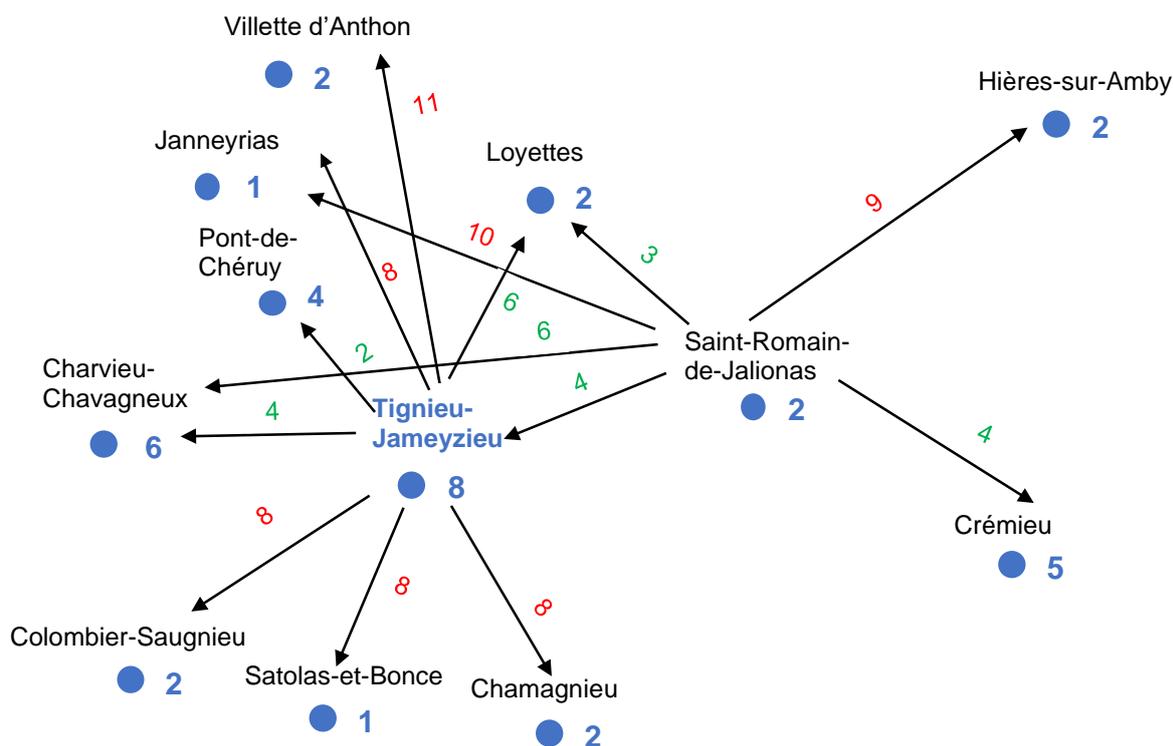


	2019	2029	2034
<i>Population Trept</i>	2212	2955	3416
<i>Population Salagnon</i>	1359	1728	1948
<i>Population Soleymieu</i>	797	888	938
<i>Population Saint-Hilaire-de-Brens</i>	615	730	795
<i>Population Courtenay</i>	1282	1305	1317
Total population	6265	7606	8414
<i>Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 4 médecins</i>	0,64	0,52	0,47
<i>Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)</i>	4	5	5,5
<i>Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)</i>	5	6	6
<i>Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)</i>	6	7	8

Si elle ne correspond pas à l'une des polarités de services de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, l'implantation géographique des médecins généralistes à Trept permet d'apporter une réponse essentielle en termes d'accessibilité aux soins aux habitants du secteur sud du territoire.

La situation actuelle – un médecin pour 1566 habitants (taux de 0,64 pour mille) – est acceptable, d'autant que des patients notamment de Courtenay peuvent aller vers Montalieu, plus difficilement vers Crémieu ou Morestel où l'offre médicale est plus faible. En revanche l'accroissement de la population est à surveiller, il est actuellement très rapide du fait du fort excédent des entrées sur les sorties amenant une population plutôt jeune (les tranches d'âges 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans peuvent représenter jusqu'à 60 % de la population) dans cette partie du territoire. L'existence de la maison de santé devrait permettre aux médecins de réguler ces problèmes de variation de la population en fonction de leur capacité à absorber ces augmentations en attirant deux ou trois nouveaux collègues dans les années à venir. La maison de santé pluridisciplinaire de Trept est d'ailleurs en train de travailler sur un projet d'extension en collaboration avec la commune.

d. Zone Tignieu-Jameyzieu et Saint-Romain-de-Jalionas



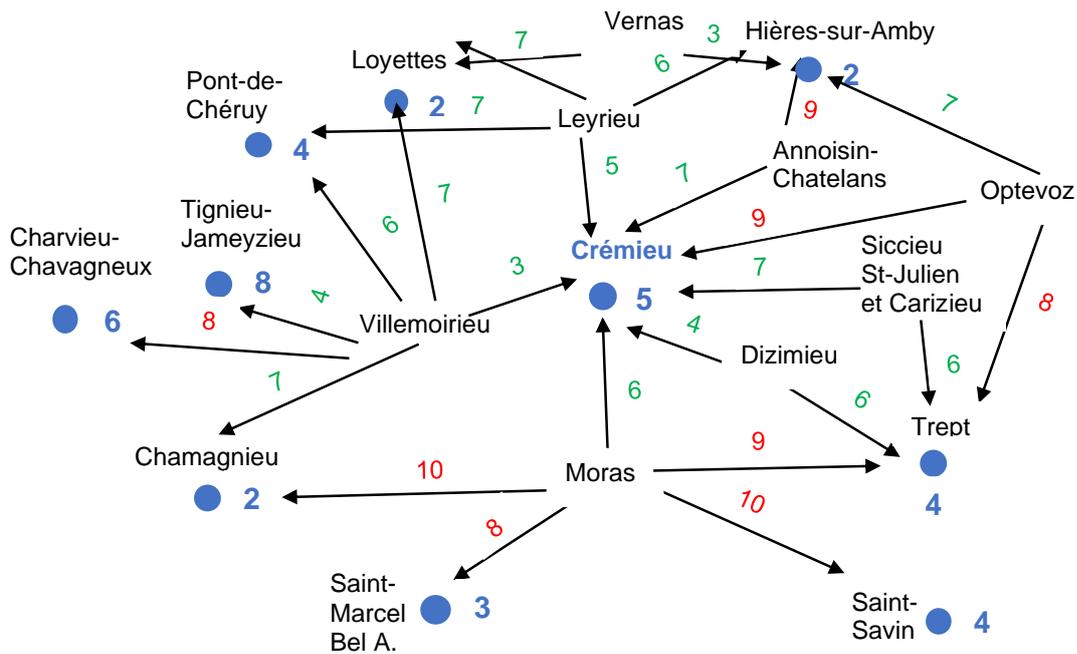
- Nbre de médecins
- 8 : Nbre de kilomètres (supérieurs à 7,5 km)
- 5 : Nbre de kilomètres (inférieurs à 7,5 km)

	2019	2029	2034
Population Tignieu-Jameyzieu	7555	9558	10 751
Population Saint-Romain-de-Jalionas	3346	3656	3822
Total population	10 901	13 214	14 573
Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 10 médecins	0,91	0,75	0,68
Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)	7	9	10
Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)	8	10	11
Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)	10	13	14

Les deux communes concernées de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné sont dans une situation actuellement très convenable avec un taux de 0,91 médecin pour 1000 habitants, taux proche de l'hypothèse haute de 1 médecin pour 1000 habitants. Mais la population de Tignieu-Jameyzieu se développe vite. Par ailleurs l'environnement est particulier : ces deux communes appartiennent à un ensemble urbanisé avec la proximité, entre autres, de Pont-de-Chérury et Charvieu-Chavagneux. Il convient donc plutôt d'évaluer la situation du bassin de services qui compte en 2019 environ 39 800 habitants et 21 médecins (secteurs Tignieu-Jameyzieu, Pont-de-Chérury, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias et Villette d'Anthon) donc un taux de médecin pour 1000 habitants de 0,50. En outre, six médecins parmi les 21 sont âgés de plus de 60 ans. Sachant que la population croît rapidement, la situation pourrait être particulièrement difficile dans les prochaines années s'il n'y a pas d'installation de nouveaux médecins sur

l'ensemble du bassin de services. Des dynamiques sont t d'ores et déjà enclenchées. La maison de santé pluridisciplinaire de Tignieu-Jamezyieu travaille actuellement en lien avec la commune à une extension de son bâtiment. Il convient de noter que l'accès aux médecins généralistes de la maison de santé pluridisciplinaire est réservé aux habitants de la commune de Tignieu-Jamezyieu. Les médecins urgentistes « Doc 12/7 » à Saint-Romain-de-Jalionas, au nombre de deux et probablement bientôt trois, proposent des soins non programmés depuis octobre 2022 et projettent la construction d'un pôle de santé. A noter que la population de Tignieu-Jamezyieu est jeune même si la tranche d'âges 60-74 ans augmente depuis 2008 tandis que Saint-Romain-de-Jalionas est constitué d'une population déjà vieillissante.

e. Zone Crémieu, Villemoirieu, Dizimieu, Leyrieu, Vernas, Annoisin-Chatelans, Optevoz et Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu



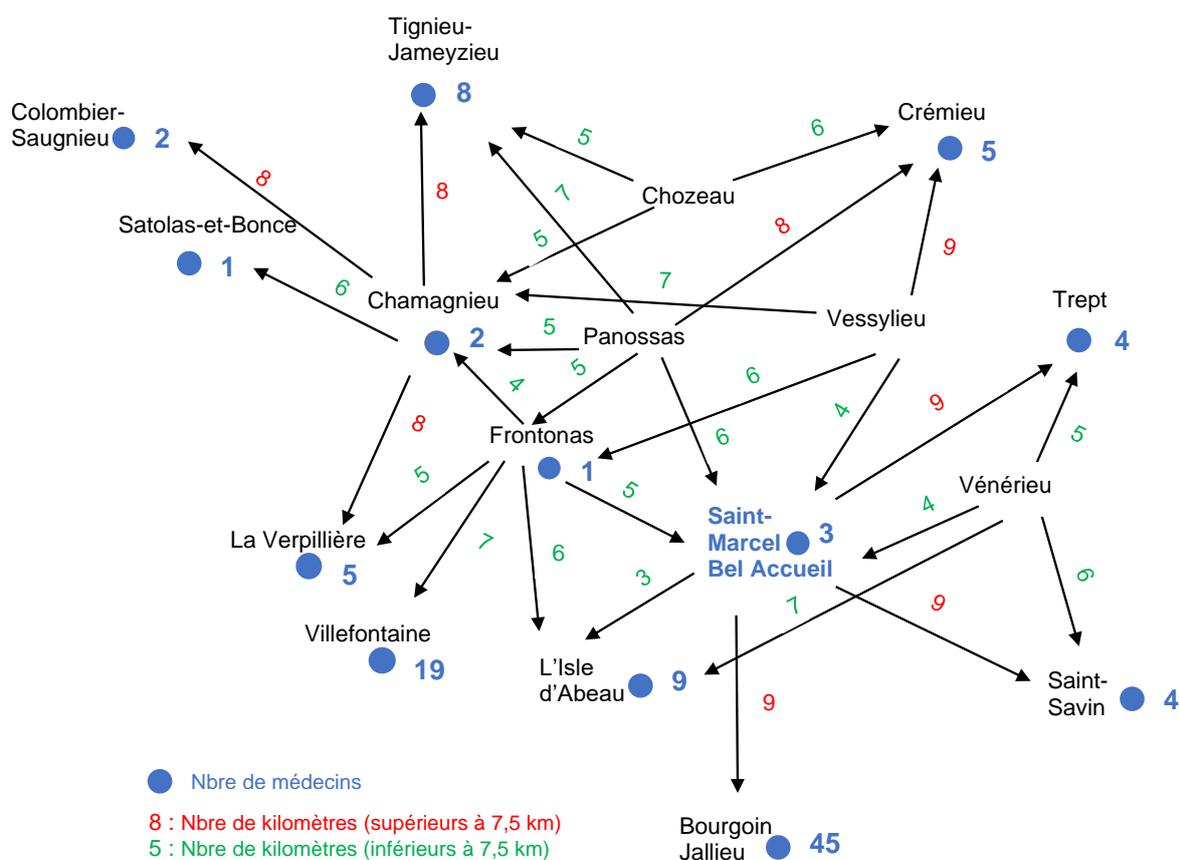
	2019	2029	2034
<i>Population Crémieu</i>	3375	3429	3457
<i>Population Annoisin-Chatelans</i>	696	770	810
<i>Population Dizimieu</i>	827	961	1035
<i>Population Leyrieu</i>	871	1029	1118
<i>Population Moras</i>	525	575	602
<i>Population Optevoz</i>	871	1006	1081
<i>Population Siccieu-St-Julien-et-Carisieu</i>	583	553	538
<i>Population Vernas</i>	262	278	286
<i>Population Villemoirieu</i>	1820	1759	1729
Total population	9830	10 360	10 656
<i>Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 5 médecins</i>	0,51	0,48	0,47
<i>Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)</i>	6	7	7
<i>Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)</i>	7	7,5	8
<i>Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)</i>	9,5	10	10,5

Le secteur de Crémieu (5 médecins dont un de plus de 60 ans) présente un taux d'environ 0,50 médecin pour 1000 habitants soit un médecin pour 1950 habitants environ. Si l'évolution de la population reste conforme aux taux actuels, il n'y aura pas de changements très importants. Il est difficile d'évaluer les impacts qu'aura le développement du tram-train sur les entrées et les sorties de population dans cette zone mais il pourrait générer un rebond du solde migratoire.

Quoiqu'il en soit, même sans un accroissement subit de population, le taux de médecin n'est pas élevé. Pour parvenir à un taux de 0,66 pour 1000 habitants (=1 médecin pour 1500 habitants), il faudrait 6 médecins et pour un taux de 0,75, il faudrait 7 médecins.

Point positif, Crémieu est bien positionné au cœur de son secteur et les distances entre les diverses communes et les cabinets médicaux alentours ne dépassent pas 10 km. Les communes les plus excentrées peuvent bénéficier de cabinets médicaux assez proches. La situation pourrait cependant être améliorée par la venue de deux médecins supplémentaires dès aujourd'hui dans la commune centre et un troisième dans les années à venir. Le pôle santé de la commune travaille actuellement en ce sens avec un projet d'extension du bâtiment en cours d'étude et l'ambition d'être « labellisé » maison de santé pluridisciplinaire. Globalement la population du secteur est plutôt jeune (Leyrieu, Vernas, Optevoz et Crémieu) mais les taux des tranches 45-59 ans et 60-74 ans dans chaque commune ont tendance à augmenter. Couplés à une baisse significative de la natalité, ces signaux indiquent un vieillissement de la population certain dans les petites communes (Dizimieu, Annoisin-Chatelans, Villemoirieu, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu et Moras) ce qui va engendrer des besoins en déplacements pour des soins à domicile auprès des personnes âgées.

f. Zone Saint-Marcel-Bel-Accueil, Frontonas, Chamagnieu, Chozeau, Panossas, Veyssilieu et Vénérieu

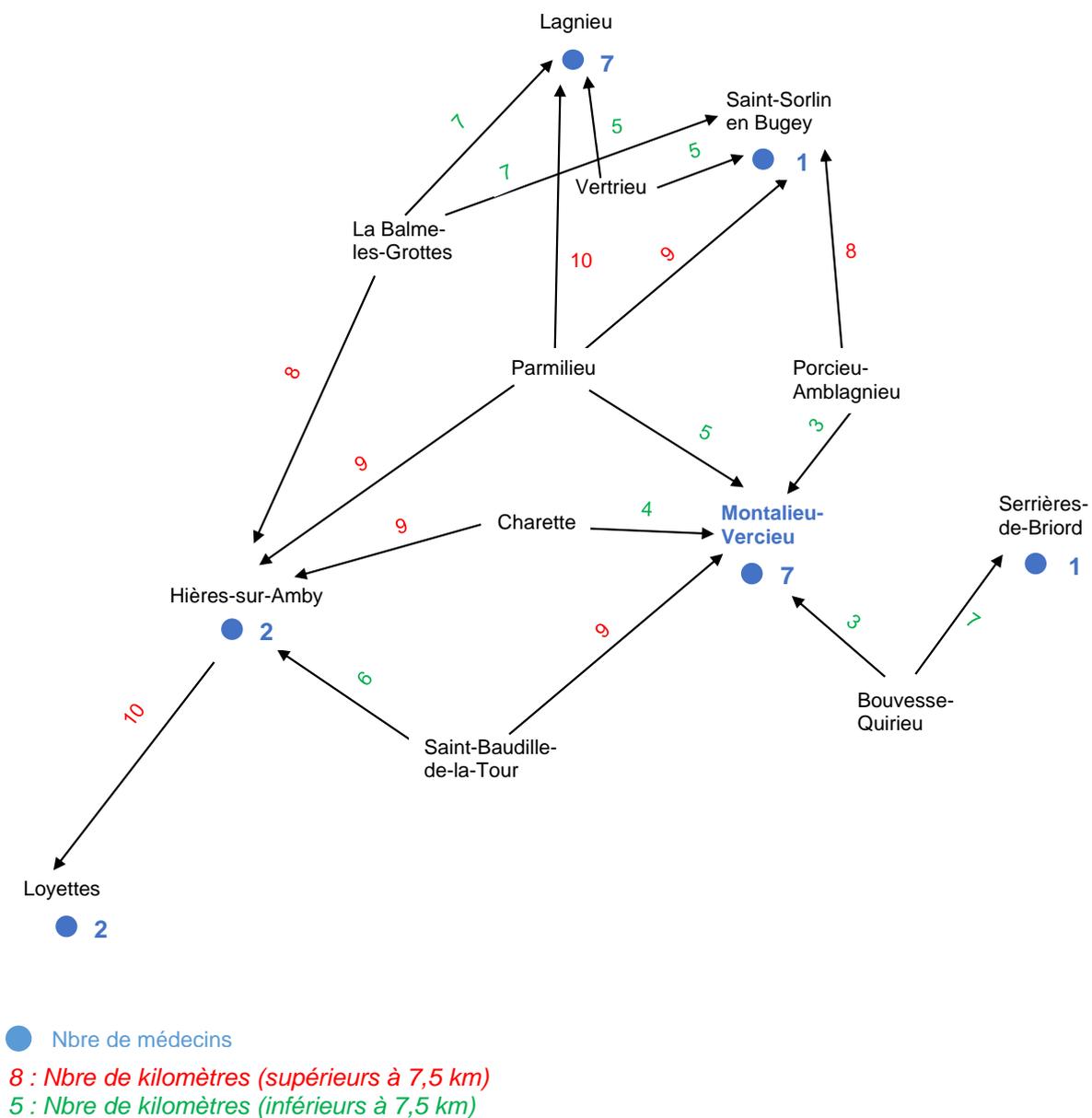


	2019	2029	2034
<i>Population Saint-Marcel-Bel-Accueil</i>	1432	1596	1685
<i>Population Frontonas</i>	2096	2304	2415
<i>Population Chamagnieu</i>	1697	2270	2625
<i>Population Chozeau</i>	1051	1028	1017
<i>Population Panossas</i>	660	625	608
<i>Population Veyssilieu</i>	330	391	426
<i>Population Vénérieu</i>	923	1432	1784
Total population	8189	9646	10 560
<i>Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 6 médecins</i>	0,73	0,62	0,57
<i>Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)</i>	5	6	7
<i>Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)</i>	6	7	8
<i>Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)</i>	8	9,5	10,5

Dans la bande sud-ouest de la communauté de communes, le taux de médecin pour 1000 habitants de 0,73 (soit un médecin pour 1365 habitants) entre hypothèses moyenne et haute. De plus, aucun habitant des diverses communes ne se trouve à plus de 8 kilomètres d'un cabinet médical. Les alentours de ce secteur sont aussi bien pourvus en implantations médicales de taille (Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Villefontaine et La Verpillière).

Toutefois, en raison de l'augmentation rapide de la population dans certaines communes – Chamagnieu, Vénérieu, Veyssillieu et Saint-Marcel-Bel-Accueil – cette situation pourrait se dégrader dans les années à venir. A noter aussi que le médecin situé à Frontonas est âgé de plus de 65 ans. En prenant en référence le taux de 0,75 médecin pour 1000 habitants, il faudrait 7 médecins en 2029 et 8 médecins en 2034. Certaines communes vieillissantes (diminution voire chute de la natalité et tranche d'âges 60-74 ans en augmentation constante depuis 2008) comme Frontonas, Veyssillieu, Chozeau et Saint-Marcel-Bel-Accueil pourraient rencontrer davantage de difficultés que des communes « jeunes » comme Vénérieu et Chamagnieu.

g. Zone Montalieu-Vercieu, Bouvesse-Quirieu, Charrette, Hières-sur-Amby, La Balme-les-Grottes, Parmilieu, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Baudille-de-la-Tour et Vertrieu

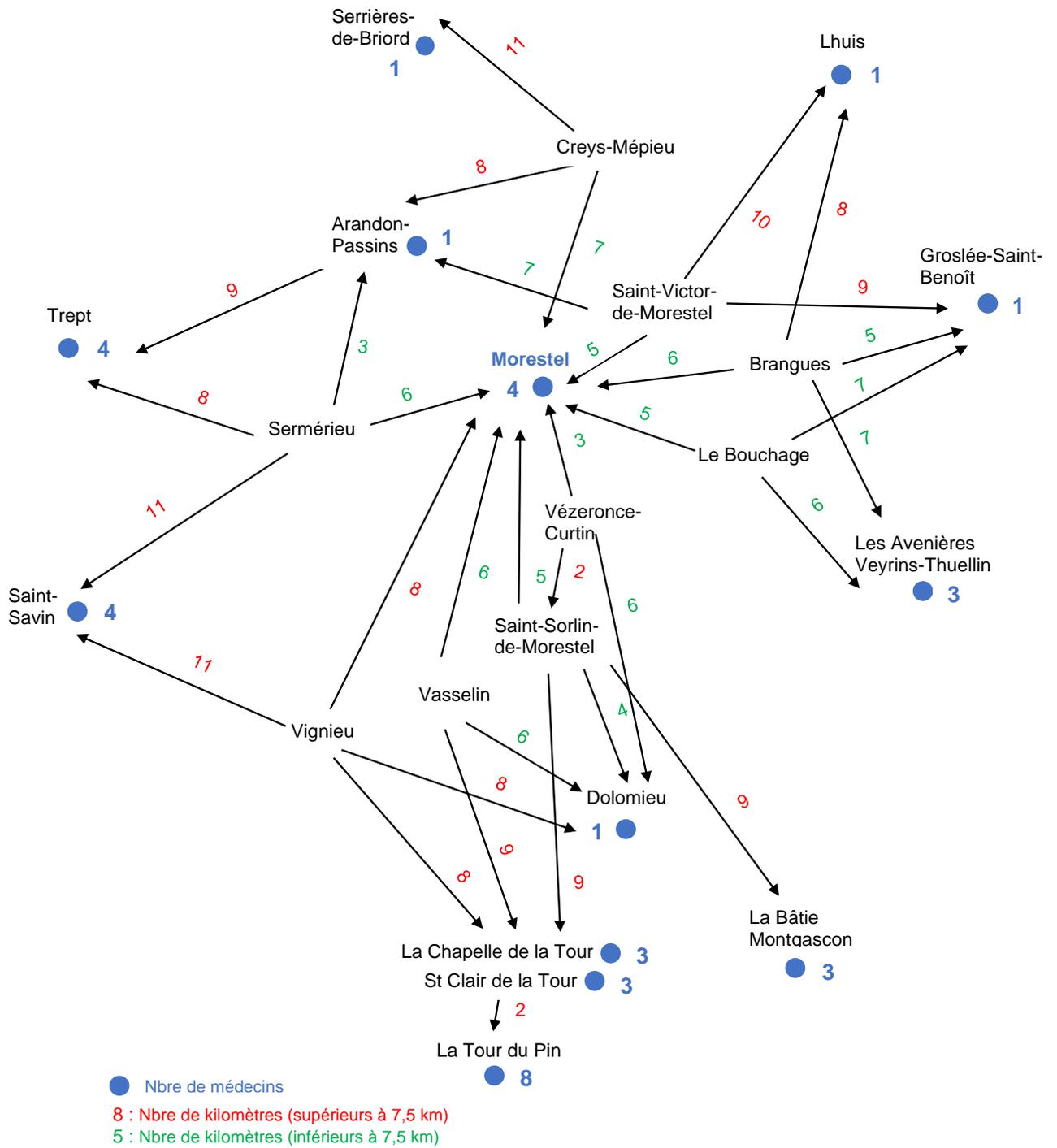


	2019	2029	2034
<i>Population Montalieu-Vercieu</i>	3467	3803	3983
<i>Population Bouvesse-Quirieu</i>	1542	1652	1710
<i>Population Charette</i>	450	420	406
<i>Population Hières-sur-Amby</i>	1171	1086	1046
<i>Population La Balme-les-Grottes</i>	1100	1403	1584
<i>Population Parmilieu</i>	723	823	878
<i>Population Porcieu-Amblagnieu</i>	1786	1921	1992
<i>Population Saint-Baudille-de-la-Tour</i>	814	861	885
<i>Population Vertrieu</i>	617	550	520
Total population	11 670	12 519	13 004
<i>Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 9 médecins</i>	0,77	0,72	0,69
<i>Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)</i>	8	8	8,5
<i>Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)</i>	9	9	10
<i>Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)</i>	11,5	12,5	13

La représentation médicale est satisfaisante d'autant que des cabinets médicaux existent en bordure de la communauté de communes à Lagnieu (7 médecins généralistes), Saint-Sorlin en Bugey, Serrières-de-Briord et Loyettes. On sait par ailleurs que les cabinets médicaux de Montalieu-Vercieu accueillent des patients hors communauté de communes. Aucun patient de la zone ne se trouve à plus de 10 kilomètres d'un médecin. Il s'agit d'un ensemble territorial équilibré au point de vue médical. Toutefois, une augmentation légère de deux à trois médecins supplémentaires permettrait de rendre la situation plus confortable, d'autant que le médecin situé à Saint-Sorlin-en-Bugey est âgé de plus de 65 ans et deux des médecins de Lagnieu ont plus de 60 ans.

Pour les années à venir, les besoins médicaux ne seront certainement pas les mêmes à La Balme-les-Grottes, Montalieu-Vercieu, Porcieu-Amblagnieu et Bouvesse-Quirieu où la population est jeune malgré une chute importante de la natalité de 2013 à 2019 qu'à Charrette ou à Hières-sur-Amby où la population est déjà vieillissante avec une progression remarquable de la tranche d'âges 60-74 ans entre 2008 et 2019.

h. Zone Morestel, Arandon-Passins, Brangues, Creys-Mépieu, Le Bouchage, Saint-Sorlin-de-Morestel, Saint-Victor-de-Morestel, Sermérieu, Vasselin, Vézeronce-Curtin, Vignieu



	2019	2029	2034
<i>Population Morestel</i>	4526	5029	5302
<i>Population Arandon-Passins</i>	1851	2027	2120
<i>Population Brangues</i>	632	682	708
<i>Population Creys-Mépieu</i>	1503	1457	1435
<i>Population Le Bouchage</i>	629	651	663
<i>Population Saint-Sorlin-de-Morestel</i>	614	677	711
<i>Population Saint-Victor-de-Morestel</i>	1093	1071	1061
<i>Population Sermérieu</i>	1659	1875	1993
<i>Population Vasselin</i>	461	442	432
<i>Population Vézeronce-Curtin</i>	2142	2442	2608
<i>Population Vignieu</i>	973	936	918
Total population	16 083	17 289	17 951
<i>Taux pour 1000 hbts avec même nombre de médecins qu'actuellement - 5 médecins</i>	0,31	0,29	0,28
<i>Hypothèse basse (0,66 médecin pour 1000)</i>	11	11,5	12
<i>Hypothèse moy. (0,75 médecin pour 1000)</i>	12	13	13,5
<i>Hypothèse haute (1 médecin pour 1000)</i>	16	17	18

Le taux de médecin pour 1000 habitants est très faible dans le secteur identifié, aussi faible que celui des Avenières Veyrins-Thuellin. De plus, les apports extérieurs relativement proches (environ 10 kilomètres) – Trept, Dolomieu, Lhuis, Groslée Saint-Benoît, La Chapelle-de-la-Tour, Saint-Clair-de-la-Tour – sont peu importants avec 13 médecins. Le médecin situé à Lhuis est âgé de plus de 65 ans, le médecin de Groslée Saint-Benoît assure une permanence d'un seul jour par semaine (cabinet principal à Culoz). Il n'est pas possible de compter sur Les Avenières Veyrins-Thuellin où le taux de médecin est également faible. Pour atteindre un taux de médecin raisonnable (0,75), il faudrait dès maintenant 12 médecins soit 7 médecins supplémentaires d'autant que l'un des médecins situés à Morestel est âgé de plus de 65 ans. A noter qu'un médecin vient tout juste de s'installer.

La création d'un pôle médical important sur le bassin morestellois s'impose. Le pôle médical du bassin de Morestel permettrait de desservir un ensemble cohérent de population qui ne se situerait jamais à plus de 10 kilomètres. Une dynamique est en cours, portée par un médecin de Morestel, qui a abouti à la validation d'un projet de santé par l'Agence Régionale de Santé. Les professionnels de santé souhaitent se regrouper dans une maison de santé pluridisciplinaire pour pratiquer en exercice coordonné. Un projet en ce sens est à l'étude associant les professionnels de la maison de santé actuelle de Morestel, la commune et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

A noter la présence d'une pédiatre sur la commune d'Arandon-Passins (en plus du médecin généraliste mentionné), la seule sur l'ensemble de la communauté de communes.

On peut enfin constater un vieillissement généralisé de ce secteur à l'exception de la commune de Brangues. L'hypothèse d'un taux de médecin de 0,75 pour 1000 habitants serait donc à privilégier pour couvrir les besoins actuels et à venir.

Conclusion

La répartition géographique des implantations médicales existantes montre une certaine cohérence, la couverture du territoire et l'accessibilité aux soins étant assurées à tous les habitants à des distances inférieures à 7,5 kilomètres. Reste l'accessibilité en termes d'effectivité de l'offre médicale à proprement parler, pour aujourd'hui et pour les années à venir.

Dans ce contexte, l'enjeu principal semble de renforcer les secteurs les plus fragiles du fait de :

- *La non effectivité de l'offre ; ces zones sont caractérisées par le faible nombre de professionnels de santé et par le manque de sites supports et/ou relais ;*
- *La distance entre la commune (et ses habitants) et l'offre la plus proche (ex Parmilieu)*

Cela pourrait se traduire par la priorisation de solutions bâtementaires pour les deux zones les plus sensibles à savoir le bassin de Morestel et sur celui des Avenières-Veyrins-Thuellin concernant les premiers ; et une mise en réseau via le conseil local de santé pour permettre à partir de ces sites d'organiser un service aux habitants. Une organisation de déplacements pluriprofessionnels médicaux (association médecins et infirmières, kinésithérapeutes, etc.) et/ou de permanences délocalisées permettrait de répondre aux besoins d'une population vieillissante dans certaines petites communes autour de Crémieu, de Morestel et à Saint-Chef. Cela pourrait également se traduire par un soutien en équipement (mallettes, visio...) sur les autres sites.

Dans un second temps et une fois cette dynamique enclenchée, des relations extra territoriales afin de conclure des partenariats tant institutionnels que professionnels pourraient être tissées afin de renforcer l'offre notamment concernant les spécialités.

Échanges

Départ de Frédéric Vial

Le président explique qu'une étude portant sur la santé et l'accès aux soins, et plus particulièrement aux médecins, a été réalisée en interne. Il s'agit d'un sujet ayant déjà été travaillé, notamment dans le cadre d'une conférence des maires au mois de décembre 2022. À cette occasion, il a été noté que toutes les communes étaient quelque peu en concurrence les unes vis-à-vis des autres et que des accords devaient être trouvés territorialement. En outre, lors d'un échange la semaine précédente avec M. Mollet, le directeur départemental de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), ce dernier a rappelé qu'il existe beaucoup d'aides et de financements de la part de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

Le président souligne qu'un travail est en cours sur la mise en place d'un conseil local de la santé. L'objectif serait d'élaborer un contrat. Au-delà de ce contrat, l'idée est d'avoir accès à des interlocuteurs multiples. C'est pourquoi des discussions sont en cours avec les CPTS (Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé). Le président souligne néanmoins que, outre ces corps constitués, il convient de ne pas oublier les médecins qui souhaitent exercer seuls, ainsi que les autres professions para-médicales.

L'idée du conseil local de santé serait donc de pouvoir regrouper tous les acteurs, y compris le conseil de développement et les habitants, pour bénéficier d'une écoute du territoire. Le rôle de la communauté de communes est de porter des politiques publiques en matière de santé sur le territoire. C'est pourquoi cette instance très importante devra être animée par des cadres, le but étant de bénéficier d'un accompagnement technique sur ces sujets pointus.

Aujourd'hui, l'objectif est de présenter un état des lieux des besoins des habitants du territoire en termes de médecine généraliste et de médecine non coordonnée. L'enjeu sera de trouver un équilibre entre toutes ces offres.

L'état des lieux a été présenté en comité de travail et en bureau. Il a permis d'identifier deux actions fortes à mener, à savoir la création de la maison de santé pluriprofessionnelle à Morestel et une sur les Avenières-Veyrins-Thuellin. Le président souligne que certaines zones du territoire sont peut-être plus attractives, comme Tignieu-Jamezieu qui n'a pas eu besoin de la puissance publique pour créer une maison de santé pluriprofessionnelle.

Avec le comité de travail et les élus du bureau, un travail a été mené concernant l'arrivée de médecins. La difficulté est de créer des dynamiques, c'est-à-dire de mettre des médecins en lien afin qu'ils puissent porter leur projet. Ce n'est qu'après ce travail que la question du bâtiment pourra être traitée. Le président rappelle que la Prospective Pluriannuelle d'Investissements (PPI) qui inclut ces deux projets a été votée au mois de mars 2023.

Madame Pourtier explique que la politique de santé des Balcons du Dauphiné est une politique volontariste, en sachant que la santé est d'abord une compétence de l'État. D'autre part, la communauté de communes ne travaille pas de façon isolée en matière de santé. Les différentes actions menées sont portées avec les professionnels de santé dont le cadre d'exercice est également compliqué, mais qui trouvent tout de même la force de se réunir pour travailler au sein d'équipes coordonnées.

Ces professionnels de santé se forment pour devenir maîtres de stage des universités et ainsi accueillir des internes en médecine. Aussi, ils travaillent avec des assistants médicaux et des infirmiers en pratique avancée pour se libérer du temps médical et proposer davantage de consultations. En outre, ils collaborent avec les élus grâce aux bonnes relations tissées ensemble lors de la crise sanitaire et de la campagne de vaccination.

L'état des lieux présenté dans le rapport concerne les besoins des habitants de la communauté de communes en termes de médecins généralistes, dans un contexte actuel qualifié de désert médical. L'étude est une analyse qui se veut la plus objective possible des besoins actuels et futurs sur la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. À ce titre, un certain nombre de critères d'analyses ont été déterminés, plusieurs besoins et l'accessibilité à l'offre en matière de médecine générale ont été identifiés, puis un état des lieux de la population actuelle et de la situation médicale telle qu'elle se présente aujourd'hui a été dressé. De plus, les perspectives d'évolution à 10-15 ans de la population ont fait l'objet d'une étude.

Trois critères essentiels ont été retenus. Le premier critère concerne le nombre de médecins généralistes par habitant, le deuxième est lié à la distance entre le domicile et le cabinet médical, puis le troisième porte sur l'âge de la population. En effet, il est intéressant d'évoquer la jeunesse, ou a contrario, le vieillissement de la population, car les personnes âgées de 70 ans et plus ont davantage recours aux médecins généralistes que les jeunes patients.

Pour dresser un état de la population actuelle, l'ensemble des données démographiques qui apparaissent dans le rapport se fonde sur le dernier recensement officiel de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), datant de 2019. Mme Pourtier précise que l'étude présentée dans le rapport a été menée à la fin de l'année 2022. Depuis, un certain nombre d'indicateurs ont évolué. En 2019, les Balcons du Dauphiné comptaient 77 331 habitants. Ce nombre connaît une évolution croissante, mais il admet des disparités assez importantes selon les territoires.

L'état de la situation médicale en termes de médecine générale démontre que la communauté de communes compte 42 médecins généralistes. Une cartographie figurant dans le rapport permet de bien identifier le nombre de médecins généralistes et leur implantation géographique qui s'avère inégale au sein du territoire. En effet, le nombre de médecins est plus important à l'ouest et au sud qu'à l'est et au nord. Le côté est du territoire est d'ailleurs perçu comme étant sous-médicalisé.

Sur les Balcons du Dauphiné, le taux de médecins généralistes est de 0,54 pour 1 000 habitants. Ce taux place la communauté de communes sur une fourchette basse si on la compare au niveau national et aux communautés de communes environnantes. On considère qu'un taux acceptable doit au minimum s'élever à 0,75 médecin pour 1 000 habitants.

Dans le cadre de cette étude, la répartition des médecins généralistes sur le territoire a également été abordée. À cet effet, la communauté de communes a été découpée en plusieurs zones cohérentes.

La première zone est celle des Avenières-Veyrins-Thuellin et celle de Corbelin. En 2019, le taux de médecins pour 1 000 habitants était de 0,29 dans cette zone. Depuis, ce chiffre s'est même détérioré. Dans ce secteur, la représentation médicale est extrêmement faible, la croissance de la population a ralenti et que le taux de natalité est en baisse. Les 60-74 ans représentent 40% de la population. En regard du vieillissement de la population, cette zone devrait au moins bénéficier de 8 médecins pour que l'offre de soins puisse être considérée comme satisfaisante.

Dans la zone Saint-Chef et Montcarra qui regroupe 4 258 habitants, aucun médecin n'est présent. Ces communes sont relativement proches de Saint-Savin, Ruy-Montceau, Trept, Bourgoin-Jallieu et du secteur de la Tour-du-Pin. Or cet environnement compte 68 médecins généralistes pouvant être considérés comme accessibles pour la population de Saint-Chef et de Montcarra. Cependant, cette population demeure vieillissante et pourrait être confrontée à des difficultés de déplacement et d'accès aux soins dans les années à venir. C'est pourquoi l'étude souligne la nécessité d'anticiper ce besoin. Par ailleurs, une expérimentation de télémédecine est en cours sur la commune de Saint-Chef, portée par la municipalité de la commune.

La troisième zone qui a été considérée est celle de Trept, Soleymieu, Saint-Hilaire-de-Brens, Salagnon et Courtenay, qui dispose de la MSP de Trept. Si Trept ne correspond pas à l'une des polarités de service de la communauté de communes, l'implantation géographique des médecins à Trept permet réellement d'apporter une réponse essentielle en matière d'accessibilité aux soins pour les habitants de ce secteur. Cette zone connaît également un accroissement de la population qui est à surveiller. Mme Pourtier souligne que la maison de santé de Trept est dynamique, avec des médecins désireux d'accueillir d'autres professionnels et formés pour devenir maîtres de stage des universités. En outre, une réflexion est en cours concernant une extension de la MSP de Trept.

Concernant le secteur de Tignieu-Jamezyieu et de Saint-Romain-de-Jalionas, le taux de médecins pour 1 000 habitants est de 0,91. Même si ce chiffre peut être considéré comme convenable, il est important de noter que la population de Tignieu-Jamezyieu se développe rapidement et que les deux communes appartiennent à un ensemble urbanisé avec la proximité de Pont-de-Chéruy et de Charvieu-Chavagneux. De plus, plusieurs des médecins de cette zone sont sur le point de partir à la retraite. Un projet d'extension du bâtiment est en cours à Tignieu-Jamezyieu et une offre de soins non programmée est en place à Saint-Romain-de-Jalionas depuis octobre 2022.

Sur le secteur de Crémieu, Villemoirieu, Dizimieu, Leyrieu, Vernas, Annoisin-Chatelans, Optevoz et Siccieu-Saint-Julien-et-Carizieu, le taux de médecins pour 1 000 habitants est de 0,51. 4 médecins sont présents à Crémieu, ce qui place cette commune en point de vigilance concernant l'accès aux soins. Les professionnels, qui exerçaient au sein d'un pôle de santé, sont pleinement mobilisés. Ils ont travaillé un projet de santé ayant été labellisé MSP par l'ARS.

Monsieur Bekhit fait remarquer que sur le schéma présenté, il manquerait la commune de Saint Romain de Jalionas.

Madame Pourtier lui précise que cette commune apparaissait sur la diapositive précédente.

Elle explique que les communes qui apparaissent sont des communes où sont implantées des médecins généralistes. Néanmoins, elle prend note de la remarque.

Sur la zone de Saint-Marcel-Bel-Accueil, Frontonas, Chamagnieu, Panossas, Chozeau, Veysillieu et Vénérieu, le taux de médecins pour 1 000 habitants est de 0,73. En outre, les alentours de ce secteur bénéficient d'implantations médicales, notamment dans les communes de Bourgoin-Jallieu, de L'Isle-d'Abeau, de Villefontaine et de la Verpillière. Cependant, il est à noter une augmentation rapide de la population à Chamagnieu, Vénérieu, Veysillieu et Saint-Marcel-Bel-Accueil. Pour atteindre un taux de médecins par habitant satisfaisant, il faudrait que la zone bénéficie d'un total de 7 médecins en 2029.

Dans la zone de Montalieu-Vercieu, Bouvesse-Quirieu, Charette, Hières-sur-Amby, La-Balme-les-Grottes, Parmilieu, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Baudille-de-la-Tour et Vertrieu, le taux de médecins pour 1 000 habitants est de 0,77. La représentation médicale y est donc plutôt correcte. De plus, les cabinets médicaux existent en bordure de la communauté de commune, notamment à Saint-Sorlin-en-Bugey, Serrières-de-Briord et Loyettes. La MSP de Montalieu-Vercieu, très dynamique par rapport aux actions qu'elle engage, accueille également des patients qui se situent en dehors de la communauté de communes. Madame Pourtier souligne qu'une augmentation de 2 à 3 médecins supplémentaires permettrait de rendre la situation plus confortable sur ce secteur. Les besoins médicaux ne seront pas les mêmes à La-Balme-les-Grottes, Montalieu-Vercieu et Bouvesse-Quirieu dans les années à venir, car ces communes connaissent une augmentation du vieillissement de la population.

Sur la zone de Morestel, Arandon-Passins, Brangues, Creys-Mépieu, Le Bouchage, Saint-Sorlin-de-Morestel, Saint-Victor-de-Morestel, Sermérieu, Vasselin, Vézeronce-Curtin et Vignieu, le taux de médecins pour 1 000 habitants est de 0,31. Ce taux est donc très faible sur le secteur. À ce jour, il est impossible de compter sur les Avenières-Veyrins-Thuellin pour avoir une offre médicale, car le nombre de médecins est extrêmement faible sur cette commune. Pour atteindre un taux raisonnable de 0,75, la zone en question devrait bénéficier de 7 médecins supplémentaires, soit 12 médecins au total. La situation sur ce secteur est donc extrêmement préoccupante. C'est pourquoi la création d'un pôle médical sur le bassin morestelais s'impose. Au-delà du pôle médical, c'est un projet de maison de santé pluriprofessionnelle labellisée par l'ARS qui verra bientôt le jour dans l'hôpital de Morestel. Par ailleurs, ce secteur connaît un vieillissement important et généralisé de la population, notamment sur les petites communes qui l'entourent.

Dans ce contexte, l'objectif est de renforcer les secteurs les plus fragiles. Ce travail de renfort est mené avec les professionnels de santé. La fragilité de ces secteurs réside dans une non-effectivité de l'offre de soin et une distance relativement grande entre les habitants et les professionnels de santé. Les projets prioritaires en lien avec ces indicateurs sont donc ceux de Morestel et des Avenières-Veyrins-Thuellin.

Sur le secteur des Avenières-Veyrins-Thuellin, le projet consiste à regrouper plusieurs services à la population sur un site unique comportant un nouveau multi-accueil et un relais petite enfance pour remplacer l'existant qui se situe dans un bâtiment dont la surface ne permet plus d'assurer l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. Le pôle enfance santé intégrera également un espace commun au pôle petite enfance et un pôle de santé qui sera constitué en maison de santé avec la perspective d'intégrer le CMS (Centre Médico-Social) géré par le département de l'Isère. En effet, celui-ci a exprimé un véritable intérêt pour ce projet innovant et pilote. Ce pôle enfance santé disposera d'une surface de 856 mètres carrés et abritera 24 cabinets. L'échéance du projet est prévue pour fin 2025 ou début 2026.

Madame Pourtier affirme travailler ardemment avec les médecins, les professionnels de santé, les CPTS et la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin pour trouver une solution de santé et écrire un projet de santé sur cette commune.

D'autre part, le projet de Morestel prévoit la réhabilitation d'un bâtiment qui se situe à l'hôpital de Morestel. Aujourd'hui, ce bâtiment appartient au groupement hospitalier Nord-Dauphiné. La communauté de

communes procèdera à l'acquisition de ce bâtiment suite aux démarches d'ores et déjà engagées. Ce bâtiment permettra l'installation de 27 cabinets pour une MSP. Le projet représente 3,5 millions d'euros en comptant l'acquisition du bâtiment. En outre, le projet sera éligible aux subventions de l'État, du département de l'Isère et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur Gilbert remercie madame Pourtier pour sa présentation et pour la qualité du document. Ceux-ci permettent d'avoir une vision à la fois globale et précise, secteur par secteur, sur le territoire des Balcons du Dauphiné. Il rappelle par ailleurs que, malgré les décisions prises en direction des Avenières Veyrins-Thuellin et de Morestel, le bureau avait émis une réponse négative vis-à-vis du projet de Crémieu. Monsieur Gilbert demande s'il n'aurait pas été préférable de réaliser cette présentation en amont de la PPI, avec des critères et des taux d'intervention financiers de la communauté de communes, plutôt que de voter deux projets en PPI tout en écartant les autres. Monsieur Gilbert trouve dommage que, à la lumière de ce rapport, aucun débat n'ait pu avoir lieu sur les critères.

Le président répond que ces projets figurent dans la PPI, car la communauté de communes est maître d'ouvrage. Il rappelle également que la demande du maire de Crémieu est postérieure au vote de la PPI. Cependant, le fait qu'elle n'ait pas été inscrite dans la PPI ne signifie pas qu'elle a été exclue. Le président souligne que la question de la santé des concitoyens est traitée par d'autres politiques publiques de la communauté de communes, notamment avec les domaines de l'alimentation, de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, du sport-santé ou encore de la santé mentale. Le président affirme que la suite de ces discussions passera par le conseil local de la santé. D'autre part, la communauté de communes n'a, pour le moment, connaissance d'aucun plan de financement concernant Crémieu, mis à part une simple demande d'aide de 300 000 euros.

Monsieur Gilbert souligne qu'aucune discussion sur les critères ou sur les procédures à mettre en œuvre au sein des conseils municipaux pour se porter candidat n'a eu lieu en conseil communautaire. Il insiste sur l'importance de mener une politique cohérente et équitable à l'échelle du territoire.

Le président en convient. Il souligne que la commune de Crémieu ne fait pas partie du comité de travail santé et estime qu'aucun déséquilibre n'est à déplorer au sein de la communauté de communes.

Monsieur Thollon estime qu'il est préférable d'avoir un pôle de santé conséquent et développé à Tignieu-Jamezieu, situé à seulement 5 kilomètres de Crémieu. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire de débattre outre mesure pour savoir quelle commune doit être privilégiée par rapport à une autre.

Monsieur Gilbert affirme qu'il n'éprouve aucun sentiment de jalousie et qu'il recherche simplement la transparence et l'équité sur le territoire, convenues collectivement.

Monsieur Bonnard souligne que ce sujet est plus technique que politique. Il ajoute que, selon lui, il revient à la communauté de communes de porter la politique santé sur ses communes. Ainsi, si une commune se sent lésée, elle doit pouvoir se rapprocher de la communauté de communes pour trouver une solution.

Le président demande si l'équité consisterait à construire des maisons de santé pluriprofessionnelles sur toutes les polarités de bassin de service de l'armature territoriale des Balcons du Dauphiné. Il précise qu'un tel projet coûterait 25 millions d'euros. Le président rappelle que l'objectif principal est d'assurer l'accès aux soins des habitants et que, pour cela, des choix doivent être faits.

Le président souligne l'importance d'accepter la complexité et d'arrêter de porter une vision simple. Dans le cadre du comité de travail, il a été identifié la nécessité de recréer des dynamiques dans des zones où elles n'existent plus. Créer des dynamiques ne signifie pas seulement construire des maisons de santé, mais surtout bénéficier d'un conseil local de santé et pousser la politique santé en lien avec tous les acteurs, entre autres. En tout état de cause, l'étude qui a été menée a permis de remettre de l'ordre dans les priorités et dans les impressions des élus.

Madame Pourtier ajoute que, à Morestel, le projet de santé MSP labellisé par l'ARS a été conduit à l'initiative du Dr Frédérique Chapuis. Aujourd'hui, au-delà de ce projet de santé, les professionnels de santé ne disposent pas d'un lieu d'exercice commun alors qu'ils souhaiteraient pouvoir travailler ensemble dans un même bâtiment. Il existe un enjeu très fort avec la réhabilitation de l'ancien hôpital de Morestel et la recherche d'un lieu intermédiaire pour ces professionnels avant que ces travaux de réhabilitation ne démarrent. Cet espace commun dans lequel ils exerceront constituera également un produit d'appel pour

faire venir d'autres médecins. Madame Pourtier souligne que plusieurs médecins souhaiteraient s'installer à Morestel sous réserve de pouvoir rejoindre une équipe constituée.

Le président affirme que ce travail se poursuivra, notamment à travers le conseil local de santé qui sera un moyen de se repositionner en tant que décideur du territoire en termes de politique de santé. Il remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges.

III. Questions diverses

Avis rendu par les Balcons dans le cadre de la modification du SCoT

Monsieur Giroud explique que ce point d'information concerne une décision votée au bureau, relative à une révision simplifiée du schéma de cohérence territoriale via le SYMBORD.

En juillet 2021, suite à un arrêté, le président du SYMBORD a décidé de mettre en place une procédure simplifiée du SCoT. Cette modification simplifiée porte principalement sur des coquilles et des corrections nécessaires pour la compréhension du document. En outre, une prescription trop générale figurant sur la page 30 du DOO a été reformulée. Elle a fait l'objet d'un recours gracieux porté par l'UNICEM en 2020.

Monsieur Giroud ajoute que, dans le cadre de cette opération de modification simplifiée, un certain nombre de documents devenus plus précis et plus concrets ont été pris en compte, y compris le schéma d'aménagement de gestion des eaux, le SRADDET qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire, ainsi que le schéma régional des carrières qui est aujourd'hui applicable et opposable.

Tous ces documents sont comme des poupées russes qui s'appliquent de fait au niveau du SCoT. Il est donc important qu'ils soient tous en parfaite cohérence les uns vis-à-vis des autres. Cela ne signifie pas pour autant que le SCoT n'était pas cohérent. Simplement, à la lecture d'un certain nombre de phrases, il paraissait nécessaire d'apporter quelques précisions pour éviter toute interprétation ou quiproquo.

Au niveau de la rédaction, concernant la protection des zones de captage, il était indiqué que dans un certain périmètre comportant des eaux souterraines, aucune création ni aucun agrandissement de carrière ne pouvait être autorisé. Or, dans les autres organisations supra SCoT, cette disposition est autorisée sous réserve qu'une étude démontre l'absence d'impact sur la ressource en eau. Cette précision a donc été ajoutée au document.

En revanche, les corridors écologiques qui sont les trames vertes ou bleues ont été renforcés et sanctuarisés. De façon prescriptive, elles empêchent la possibilité d'ouvrir des carrières. Il a également été demandé de valoriser les déchets de carrière dans le cadre d'une économie circulaire ou de la réflexion globale sur les déchets.

Il a également été demandé un renforcement lié à la revalorisation continue des carrières, c'est-à-dire une remise en état paysagère du site au fur et à mesure de l'exploitation. Ce point s'inscrit donc dorénavant dans les schémas départementaux et régionaux des carrières.

Enfin, l'aspect protection de la ressource en eau a été mis en avant. À ce titre, il a été demandé une conformité au SDAGE et au SAGE qui s'applique sur le secteur de la communauté de communes de manière à préserver le niveau des eaux de la nappe, à travers un renfort des contrôles ou des études en plus des autorisations que peut donner l'administration. Au niveau des carrières, ces contrôles sont suivis et autorisés par le préfet ou par l'organisme délégué qui est la DREAL.

D'autre part, la distance minimum entre les habitations et le front de taille des carrières a été fixée à 50 mètres. Il a également été demandé une limitation des transports de carrière pour suivre une logique de consommation locale. Une fois de plus, ce point est inscrit dans le schéma régional des carrières.

Parallèlement, cette rédaction intègre le projet de territoire qui a été approuvé le 13 juillet 2022. Là encore, il a été souligné que la ressource en eau constituait une priorité pour la collectivité et qu'un avis circonstancié serait donné par rapport aux zones Natura 2000 et au maintien en bon état des milieux aquatiques, si des projets devaient se dérouler proche de ces zones protégées.

Au niveau du conseil syndical du SYMBORD, le projet de modification a été approuvé il y a quelques semaines. Le bureau souhaite aujourd'hui faire part de la procédure et de l'avis qu'il émet.

Le président demande si les membres du conseil communautaire ont des questions. Il remercie M. Giroud pour sa restitution de l'avis du bureau.

CNR et Habitat Logement

Monsieur Guillet demande s'il est prévu de prendre des décisions suite au CNR (Conseil National de la Refondation) au sujet de l'Habitat logement.

Le président répond que le CNR n'est pas une instance de décision.

Monsieur Guillet note que certaines décisions ont tout de même été prises.

Le président explique que les orientations sont en cours de définition sur la question de l'Habitat Logement. En outre, le PLH (Programme Local de l'Habitat) doit être retravaillé. Les membres du comité de travail Habitat Logement ont été invités à siéger aux réunions, ce qui a permis d'engager un échange territorial sur la question de l'habitat et du logement, notamment avec les services de l'Etat. L'idée est de faire remonter auprès de l'Etat les difficultés rencontrées pour la création de logements aidés et publics sur le territoire. Aucune décision ne sera prise à proprement parler, mais un retour sera fait.

Monsieur Teruel demande comment notre territoire a été choisi pour accueillir le CNR.

Le président répond que madame la sous-préfète l'a questionné sur la possibilité d'organiser un CNR aux Balcons du Dauphiné. Le CNR a pour objectif de mener des discussions avec différents partenaires, y compris des entreprises et des associations, et les services de l'Etat, de manière à pouvoir identifier un certain nombre de freins pouvant être territoriaux, de politique publique, ou des freins liés au développement des entreprises ou des associations.

Le président a initialement émis une réserve face à cette proposition de Mme la sous-préfète. Néanmoins, il lui a semblé que le moment était venu d'engager cette discussion dans le cadre de deux sujets : celui de l'habitat / logement et celui de la biodiversité qui constitue l'un des axes majeurs du projet de territoire. Ces discussions ont donc eu lieu et se poursuivront.

Il est demandé qui a fait partie du CNR.

Le président répond que plusieurs personnes ont été invitées dans la limite souhaitée par l'Etat, notamment les membres du comité de travail et les membres du conseil communautaire, mais aussi des personnes de la DDT, de la DREAL, de la sous-préfecture, des entreprises et des associations.

Invitation à une réunion portant sur le projet de barrage hydroélectrique de Saint-Romain-de-Jalionas

Monsieur Grausi indique qu'un projet est à l'étude entre les communes de Loyettes et de Saint-Romain-de-Jalionas pour construire une centrale hydroélectrique et un barrage. Une invitation a été envoyée à tous les élus du conseil communautaire, aux maires, aux représentants de tutelle et à tous les acteurs concernés du département, afin que tous se réunissent le lundi 12 juin à 18 heures *in situ*. En cas de pluie, cette réunion se tiendra en mairie. Monsieur Grausi demande aux élus de lui faire un retour rapidement dans un souci d'organisation.

Faites des Arts et Solstice de Brangues

Madame Pourtier rappelle que l'éducation artistique et culturelle constitue un axe très fort de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Dans ce cadre, le dispositif Faites des Arts est porté et financé avec le soutien de la direction régionale des affaires culturelles. Celui-ci permet chaque année à des élèves de bénéficier d'interventions d'artistes dans les classes, d'assister à des spectacles, de rencontrer des œuvres, mais également de donner à voir les productions artistiques qu'ils ont réalisées au cours de l'année avec les artistes.

C'est ainsi que plus de 700 élèves de la communauté de communes se sont retrouvés deux jours à Saint-Baudille-de-la-Tour sur la scène du festival, tout de suite après le festival de l'Isle en Scène. Ils ont également exposé les productions qu'ils avaient réalisées avec de aquarellistes.

Madame Pourtier souligne que le dispositif Faites des Arts et le dispositif Musique à l'école regroupent pas moins de 3 300 élèves bénéficiant d'une éducation artistique et culturelle.

Cette éducation va se poursuivre avec le Solstice de Brangues au cours duquel auront lieu des expositions de photos et d'aquarelles réalisées par les élèves. Leurs œuvres prendront place à la Maison Ravier jusqu'au 20 juin. En outre, la compagnie de danse Lamento qui se produira en soirée d'ouverture du Solstice de Brangues, prévoit d'organiser plusieurs actions au titre de l'éducation artistique et culturelle pendant ses 3 ans de résidence au sein du territoire.

Une invitation a été envoyée à tous les membres du conseil communautaire pour assister à la soirée d'ouverture du Solstice de Brangues. Celui-ci aura lieu les 16 et 17 juin 2023. Le teaser du festival a été présenté lors du précédent conseil communautaire. Les 10 et 14 juin, le théâtre d'Anoukis procèdera à un certain nombre de lectures théâtrales en préfiguration du festival dans 4 bibliothèques des Balcons du Dauphiné. Une pièce de théâtre intitulée « Le Montespain » et mise en scène par Etienne Launay sera jouée le vendredi 16 juin à 21 heures 30. Parmi les comédiens sera présente Salomé Villiers qui a obtenu le Molière 2022 de la révélation féminine.

Le samedi 17 juin, de nombreux événements auront lieu en lien avec le festival : plusieurs spectacles au château, la présence de radio BIP pour restituer le travail de journalistes vénézuéliennes en partenariat avec la médiathèque départementale de l'Isère, l'intervention d'une comédienne, plusieurs espaces lecture et écriture, l'organisation de balades pour découvrir la biodiversité aux alentours du château, une représentation théâtrale des élèves de l'école de Brangues, des ateliers d'écriture poétique et une visite du château de Paul Claudel par Donatien Nantais.

Afin de faire le lien avec le spectacle intitulé « Dolto - Lorsque Françoise paraît », une conférence de Jean Epstein, psychosociologue spécialiste de la petite enfance, prendra place au château à 18 heures 30.

Film sur les enjeux climatiques du territoire

Monsieur Géhin propose aux membres du conseil communautaire la diffusion d'un film présentant les enjeux climatiques du territoire à horizon 2030. Les éléments abordés dans le film reprennent les différentes politiques ayant été votées et sa vision s'inspire des actions déjà mises en place en s'appuyant sur l'appel à projets. Monsieur Géhin rappelle que la politique climatique s'inscrit à la fois dans les actions de la communauté de communes, mais aussi dans les actions de chaque commune. Ce film fait également office d'outil de sensibilisation. Il a été travaillé avec les membres du comité de travail politique climatique, lesquels se proposent d'en être les ambassadeurs. La cible de ce film est l'ensemble des élus, mais également le grand public. C'est pourquoi les communes pourront le publier sur leur site internet si elles le souhaitent. L'objectif est que chacun puisse s'en servir pour susciter notamment les initiatives. Il peut, par exemple, être utilisé dans les commissions urbanisme, mobilité et environnement de chaque commune, mais également faire l'objet d'une présentation à l'occasion d'événements autour de la nature.

Le film est projeté aux membres du conseil communautaire.

Le président félicite les personnes ayant participé à la réalisation de ce film.

Forum relatif au pacte financier et fiscal

Le président informe les membres du conseil communautaire que le forum relatif au pacte financier et fiscal aura lieu le matin du 17 juin 2023. Il rappelle que celui-ci est ouvert à l'ensemble des élus communaux.

La séance est clôturée à 20 heures 15.